

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2020

	Page
1. Appel.....	69
2. Approbation de l'ordre du jour.....	69
3. Assermentation.....	73
4. Communications de la Présidente	73
5. Communications et réponses de la Municipalité.....	75
6. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	76
7. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières	76
8. Propositions individuelles et interpellations reportées des derniers conseils.....	77
8.0 Un Vœu de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Motion d'ordre).....	77
8.1 Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Participation cantonale concernant les bornes WIFI des écoles).....	78
8.2 Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Suivi du préavis PR18.23PR Rénovation toiture collège Pestalozzi).....	78
8.3 Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Plan d'action de lutte contre la pauvreté et le travail au noir).....	79
8.4 Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises).....	85
8.5 Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Camion-poubelle).....	88
8.6 Une Interpellation de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Accès des personnes à mobilité réduite dans les lieux publics).....	89
8.7 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (1 ^{er} août à la Villette)	90
8.8 Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Délégué à l'économie)	94
8.9 Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Commission urbanisme et mobilité)	96
8.10 Une Question de Mme la Conseillère Léa ROMANENS (Utilisation de l'espace public en période électorale)	97
8.11 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Bassin du Temple de Fontenay)	99
8.12 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Places de parc : marquage et équipement)	100
8.13 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Bornes escamotables et menace terroriste – voiture bélier)	101
8.14 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Plan des circulations).....	101
8.15 Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Rampe d'accès au lac).....	103

9.	Préavis n° PR20.14PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- pour financer 2'170 nouveaux raccordements fibre optique (FTTH) supplémentaires dans la ville d'Yverdon-les-Bains au cours des années 2021-2023 Rapporteur : M. Pascal GAFNER	106
10.	Préavis n° PR20.15PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	106
11.	PO20.01PO Postulat de M. Julien WICKI « Violences faites aux femmes : ça suffit ! » Rapporteuse : Mme Mireille BANDERET	108
12.	Propositions individuelles et interpellations.....	111
12.1	Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI et Consorts (Accueil des réfugiés du camp de Mória)	111
12.2	Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Aménagements extérieurs de la salle de gymnastique Pestalozzi)	117
12.3	Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Mesures touchant à la circulation et à la mobilité)	119
12.4	Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Commission urbanisme et mobilité)	120
12.5	Une Question de Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER (Point d'eau au terrain multisport des Moulins)	121
12.6	Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Accès à la mini-déchetterie de la Roselière)	122
12.7	Une Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Parcours Vita)	123
12.8	Un Postulat de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI et consort (Pour un projet pilote d'autoroute à vélo à Yverdon)	124
12.9	Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Accompagnement JECOS pause midi école-cantine)	127

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} octobre 2020

Présidence

Madame Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est déjà 19 heures passées de 1 minute et nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Joëlle BETTEX, Catherine CHEVALLEY, Fanny SPICHIGER, Guiseppe ALFONZO, Christophe BURDET, Laurent GABELLA, David GRANDJEAN, Nunzio INDULSI, Kassim PALANY, Maketa Avelino PINTO et Olivier SIMON-VERMOT.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Antonio DI LUCA CARDILLO, Nuri HAJDARI et Jeyaratnam JEYASHANKAR.

Membres présents	86
Membres excusés	11
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

*1^{ère} proposition de
modification*

Deux démissions, à savoir un membre suppléant à la Commission des finances et un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières, nous étant parvenues après l'envoi de l'ordre du jour, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

6. Nomination d'un membre **et d'un membre suppléant** à la Commission des finances
7. Nomination d'un membre **et d'un membre suppléant** à la Commission des affaires immobilières

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Pascal GAFNER s'agit-il sur ce point-là en l'occurrence ou d'un autre point de l'ordre du jour ?

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Madame la Présidente, il s'agit en fait d'une seconde proposition de modification de l'ordre du jour.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors je vous proposerais de voter les modifications de l'ordre du jour une par une, ce qui nous permettra d'avoir une discussion sur chacune d'entre elles si souhaité.

Est-ce que cette première modification de l'ordre du jour appelle des réactions ?

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La 1^{ère} proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

La discussion est donc toujours ouverte sur l'ordre du jour.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

2^{ème} proposition de modification

J'aimerais faire une proposition de modification de notre ordre du jour comme suit :

Lors de notre dernière séance de septembre, M. le Conseiller communal Julien WICKI avait déposé une motion d'ordre au postulat PO20.05PO déposée par mon collègue M. RAMCHURN, conformément à l'article 86 de notre règlement, qui aurait dû être mise en discussion avant d'être votée. Cela n'avait pas été fait et le Conseil est donc directement passé au vote sans même nous laisser la possibilité de pouvoir nous exprimer.

Je souhaiterais donc, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, proposer une simple modification de l'ordre du jour en déposant un vœu au début du point 8 de notre ordre du jour.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La 2^{ème} proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à une évidente majorité.

Nous entendrons donc, au début du point 8, le vœu de M. le Conseiller Pascal GAFNER.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

La discussion est toujours ouverte sur l'approbation de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Il me semble qu'habituellement on entend le nombre de questions qui sont portées au point 12. Propositions individuelles et interpellations. Est-ce que je pourrais juste avoir cette liste pour savoir le menu qui nous attend ? Parce que j'ai déposé moi-même une interpellation qui concerne un fait qui est extrêmement lié à l'actualité, et j'aurais aimé donc, si cette interpellation devait être enfouie quelque part au fond du point 12, la remonter en haut du point 12 pour lui permettre d'être traitée ce soir.

3^{ème} proposition de
modification

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Les points abordés au point 12 de l'ordre du jour arrivent juste après, M. le Conseiller. Nous avons pour celui-ci, à ce stade, six questions, ainsi que votre interpellation, votre interpellation se trouvant en cinquième position.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Merci, Mme la Présidente. Dans ce cas, si c'est possible, j'aimerais demander une modification de l'ordre de passage pour ce point 12, puisqu'effectivement l'interpellation que j'ai l'honneur de déposer au nom du groupe socialiste, du groupe des Verts et du groupe des Vert'libéraux, concerne donc l'accueil des réfugiés du camp de Mória, deviendrait sans objet depuis le mois prochain. Je demande donc à une modification de l'ordre pour qu'on puisse le traiter au début du point 12.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je ne vois pas en quoi l'intervention deviendrait non urgente. Ma mère a travaillé trois fois pendant trois mois dans ce camp depuis ces dernières années. Les choses n'ont jamais changé d'un mois à l'autre. Il n'y a pas douze mille personnes qui sont arrivées dans le camp d'un jour à l'autre. Il y en avait déjà 9'000 l'été précédent quand elle y était.

Donc je ne vois pas en quoi ce sujet est urgent. Et sinon tous les sujets deviennent urgents, y compris mon postulat pour une autoroute à vélo qui me semble absolument urgent vu qu'il y a urgence climatique.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous rappelle que nous sommes sur une proposition de modification de l'ordre du jour. La seule discussion porte sur l'urgence effectivement de cette modification.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Oui, je veux vraiment essayer de me limiter à ça. Comme vous le savez sûrement, le Conseil fédéral, actuellement, a annoncé un premier chiffre sur l'accueil des réfugiés. Il y a plusieurs villes qui manifestent maintenant leur envie d'accueillir plus de réfugiés que ce que le Conseil fédéral a annoncé.

Le Conseil fédéral devra se redéterminer à très court terme. Et donc il y a effectivement urgence à ce que la Ville d'Yverdon puisse, ou pas, rejoindre ces différents appels des villes suisses. Et au-delà de la situation tragique - disons malheureusement trop habituelle au camp de Mória - il y a une vraie urgence, parce qu'effectivement si le Conseil fédéral rend une décision au courant du mois d'octobre et bien cette interpellation au début novembre tombera malheureusement à l'eau, voilà.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour une brève intervention. J'aimerais que nous puissions passer au vote de cette modification de l'ordre du jour. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

La politique migratoire déjà n'a jamais été du ressort des villes. Et d'ailleurs ce n'est pas de notre ressort, il me semble que c'est ...

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, je vous rappelle que nous sommes juste sur l'urgence et pas sur le fond de la question.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, il me semble que l'urgence est totalement politique, c'est-à-dire qu'il semble urgent peut-être de se prononcer sur un sujet pour une raison politique politicienne.

Voilà, c'est juste mon appréciation. Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole ne semble plus être demandée sur cette modification de l'ordre du jour.

La discussion est close, nous votons.

Vote

La 3^{ème} proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à une petite majorité.

Nous entendrons donc, au début du point 12, l'interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI.

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble de ces propositions de modification de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

C'était juste parce que je pense qu'il faudra un vote électronique ou alors vous êtes vraiment d'une... Comment vous arrivez à compter aussi vite que ça ? Moi, il me semble que c'était à peu près égal.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Il y avait énormément d'abstentions, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, ce qui faisait facilement voir la différence.

Remettez-vous en cause formellement ce vote ? Auquel cas je procède volontiers à un vote électronique.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Bien. Si vous le souhaitez, nous allons procéder à un vote électronique sur cet objet.

2^e vote

Comme annoncé, la 3^{ème} proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à une petite majorité par 38 oui, contre 22 non et 16 abstentions.

Ma vision ne me trahit visiblement pas, contrairement à d'autres.

Vote

Nous sommes toujours sur l'approbation de l'ordre du jour. Y aurait-il d'autres demandes de modification ?

Tel ne semble pas être le cas. La discussion est close, nous votons.

L'ordre du jour de cette séance tel que modifié est approuvé à une quasi-unanimité.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Au point 12 de notre ordre du jour, pour rappel nous entendrons six questions annoncées, ainsi que :

- Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI sur l'accueil des réfugiés du camp de Mória.
- Une Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI sur le parcours Vita.
- Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN et consort pour un projet pilote d'autoroute à vélo à Yverdon-les-Bains

3. ASSERMENTATION

La démission de Monsieur Paul-Arthur TREYVAUD, annoncée lors de notre précédente séance, laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Fernando ABBALLE, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti Libéral-Radical et Centre Droite a renoncé à son mandat de Conseiller communal. M. Gianfranco ZARETTI, suivant des viennent-ensuite de cette liste, né en 1957 et domicilié à l'avenue des 4 Marronniers 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Paul-Arthur TREYVAUD.

Je prie M. Gianfranco ZARETTI de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

M. Gianfranco ZARETTI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI.

M. Gianfranco ZARETTI : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, accompagné de notre tout nouveau guide des bonnes pratiques.

Voilà, M. le Conseiller, je vous invite à vous rasseoir à votre place et je prie également l'assemblée de se rasseoir.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

*Installation autorités
législature 2021-2026*

La Cérémonie d'assermentation des autorités pour la prochaine législature 2021-2026 aura lieu le samedi 19 juin 2021. Pour les personnes potentiellement concernées, merci de déjà retenir cette date dans vos agendas.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

*Changement présidence
Commission des pétitions*

La présidence de la Commission des pétitions est désormais assurée par M. Olivier DI PRINZIO.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Anniversaires

Dans le carnet anniversaire depuis notre dernière séance à ce jour, nous pouvons souhaiter nos meilleurs vœux et tout le meilleur pour l'année à venir à Mesdames et Messieurs:

Mergim DIBRANI, Ervin SHEU, Anne-Louise GILLIÉRON, Benoist GUILLARD, Jean-Claude RUCHET, Gaëlle VON BERGEN, Marc NICODET et Bart WIND.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Manière de s'adresser

Rappel de quelques règles élémentaires :

Certaines et certains me diront que je me répète, peut-être même que je radote un peu, c'est vrai, mais je tenais à vous rappeler (on ne sait jamais, peut-être que cela finira par rentrer) que nous sommes au Conseil communal et non au café du coin. Aussi, lorsque nous prenons la parole en plenum, nous le faisons en tant qu'élu(e)s. Nous sommes en effet les représentantes et représentants de nos concitoyennes et nos concitoyens et c'est à ce titre nous nous devons de nous adresser les uns aux autres avec respect et selon les formes prescrites.

Nous sommes bien entendu toutes et tous humains et par voie de conséquence nous ne sommes pas à l'abri d'une erreur ou d'un débordement d'humeur. Il n'empêche que, par la fonction que nous occupons, nous sommes l'image de notre Ville. Or, cette image est parfois écornée par nos comportements. Il appartient donc à chacune et chacun d'entre nous de faire en sorte que l'image que nous donnons de notre Ville, à notre Ville et au-delà, soit certes dynamique, mais aussi et surtout respectueuse et sereine. Communiquer et débattre en bonne intelligence, c'est aussi possible.

Prises de paroles

A défaut, je vous rappelle que conformément aux article 30 et 33 de notre règlement, la présidence a la lourde tâche d'exercer la police de l'assemblée, c'est-à-dire d'accorder la parole, de rappeler l'orateur à la question, d'adresser une observation en cas de trouble de l'ordre ou manque de respect et en ultime recours de retirer ou refuser la parole. Dans ce cas, la personne a la possibilité de demander la parole à l'assemblée.

Enfin, je vous rappelle également que conformément à l'art. 81 de notre règlement, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole, tant qu'un autre membre de l'assemblée, qui n'a pas encore parlé, la demande.

Respect de la hiérarchie

Les Conseillères et Conseillers communaux, comme tout autre citoyenne et citoyen, peuvent interpeler directement la Municipalité sur un fait de son administration.

L'usage veut que l'on s'adresse à la Municipalité dans son ensemble ou au Municipal concerné et non pas directement au chef de service, notamment lorsque l'on attend un positionnement politique de notre exécutif, ceci principalement pour préserver nos employés communaux qui n'ont pas à être sous le joug du politique.

Cela étant, il va sans dire que lorsqu'il s'agit de signaler des problématiques du genre un trou dans la route à reboucher ou une ampoule d'un éclairage public qui a sauté, il n'est pas forcément nécessaire de saisir les Municipaux concernés, même si je suis persuadée que Messieurs les Municipaux Marc-André BURKHARD et Pierre DESSEMONTET se feront un plaisir de répondre à votre demande, mais il est possible de simplement s'adresser à leurs services qui sont tout à fait équipés pour prendre en charge ce type de signalements.

J'espère ainsi avoir répondu à la demande de clarification qui m'a été adressée à ce sujet, étant précisé que ma réponse est formulée après m'être concertée avec M. le Syndic à ce sujet.

Mise en conformité de l'ordre du jour et fluidité des séances

Comme vous le savez, des discussions sont actuellement en cours, d'une part, pour nous mettre en conformité avec les exigences du droit supérieur concernant l'établissement de notre ordre du jour et plus particulièrement sur le fait que nous ne pouvons pas voter sur un objet non porté à l'ordre du jour, et, d'autre part, pour tenter de fluidifier nos débats et aplanir nos séances. C'est un sacré challenge et je remercie d'ores et déjà les chefs de groupe qui ont toutes et tous répondu favorablement à ma demande de travailler ensemble pour trouver la meilleure solution possible.

Fin de séance

Deux derniers rappels de bienséance : je vous prie de bien vouloir attendre la fin officielle de notre séance avant de plier bagage, même si l'heure est avancée et que certains de vos collègues ont déjà quitté le navire et que vous en avez certainement assez comme nous toutes et tous.

En outre, merci également de garder une once d'énergie pour ramasser vos bouteilles de pet en partant par respect pour nos huissière et huissier, qui font déjà beaucoup pour nous permettre de siéger dans les meilleures conditions possibles.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

5. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte de la communication CO20.19 du 24 septembre 2020 concernant les travaux effectués au cours des années 2015-2020 pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et dans les secteurs d'intervention du Service des énergies, ainsi que sur les montants engagés à cet effet.

Nous prenons également acte de la communication CO20.20 du 24 septembre 2020 concernant la réponse à la question QU20.16 de Madame la Conseillère communale Mireille SCHOLDER intitulée « Végétalisation » et concernant la création de jardins potagers sur le domaine public.

Madame la Conseillère Mireille SCHOLDER souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et me réjouis des efforts qui s'entrevoyent pour améliorer tous les espaces de cultivation sur le domaine privé.

Dans la réponse de la Municipalité, je n'ai pas aperçu le volet de lutte contre les îlots de chaleur. J'espère que la Municipalité gardera en tête que c'est une question importante, merci.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Nous avons également reçu une nouvelle communication CO20.21. Nous en prendrons acte lors de la prochaine séance, afin de laisser aux Conseillers le temps de la lire.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, merci, Mme la Présidente.

La Municipalité partage l'avis de Mme la Présidente sur la bienséance et la façon de se comporter et de s'exprimer. Mme la Présidente l'a dit, nous en avons discuté ensemble, et nous appuyons ces demandes qu'elles soient au niveau du Conseil ou au niveau de la Municipalité.

Pour ce qui est de la Municipalité, la Municipalité a aussi éclairci la façon que les uns et les autres, au niveau de la Municipalité, comment nous allons nous comporter ou nous adresser. Alors la bonne nouvelle c'est qu'on va continuer à se tutoyer, et puis l'autre nouvelle, c'est qu'au niveau du Conseil nous allons respecter les règles et le protocole. Et au niveau des séances, il y a une liberté de savoir comment nous allons nous exprimer les uns vis-à-vis des autres.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

**6. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES FINANCES**

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Suite à sa démission du Parti socialiste yverdonnois, M. Thierry GABERELL est réputé démissionnaire comme membre de la Commission des finances.

Par courriel du 23 septembre dernier, Mme Anne GANDER nous a également fait part de sa démission de la Commission des finances comme membre suppléante.

La Commission des finances se retrouve donc avec deux sièges à repourvoir. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste à l'honneur de vous présenter la candidature de Mme Marisa PARDO, comme membre de la Commission des finances, et M. Stéphane BALET, comme suppléant.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Conformément à l'article 41 alinéa 3 de notre règlement, et sauf avis contraire de votre part, je vous propose une élection par acclamation.

Applaudissements

Résultat

Mme la Conseillère Marisa PARDO est nommée membre et M. le Conseiller Stéphane BALET est nommé membre suppléant de la Commission des finances.

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination et vous souhaite bien du plaisir dans cette commission.

**7. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Suite à sa démission du Parti socialiste yverdonnois, M. Gildo DALL'AGLIO est réputé démissionnaire comme membre de la Commission des affaires immobilières.

M. Julien WICKI nous a fait part implicitement de sa démission de la Commission des affaires immobilières comme membre suppléant.

La Commission des affaires immobilières se retrouve donc avec deux sièges à repourvoir. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de vous proposer les candidatures de M. Julien WICKI,

comme membre de la Commission, et Mme Pascale FISCHER, comme membre suppléante.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Conformément à l'article 41 alinéa 3 de notre règlement, et sauf opposition de votre part, je vous propose une élection par acclamation.

Applaudissements

Résultat

M. le Conseiller Julien WICKI est nommé membre et Mme la Conseillère Pascale FISCHER est nommée membre suppléante de la Commission des affaires immobilières.

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination et vous souhaite bien du plaisir dans cette Commission.

**8. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS
REPORTÉES DES
DERNIERS CONSEILS**

8.0

Nous arrivons au point 8 de notre ordre du jour propositions individuelles et interpellations reportées des derniers Conseils, avec la modification adoptée en début de séance, c'est-à-dire avec en premier lieu, le vœu de M. le Conseiller Pascal GAFNER.

Un Vœu de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Motion d'ordre)

Je me permets de revenir sur les propos de mon collègue M. le Conseiller communal Julien WICKI lors de notre séance du 3 septembre dernier.

Pour rappel, il avait été dit ceci : « je regrette ce soir qu'un Conseiller communal monopolise la parole au point qu'il accumule autant de temps de parole que l'ensemble des Conseillers communaux rassemblés ici, qu'il monopolise l'ordre du jour par un nombre d'objets déposés invraisemblable. Je trouve que c'est faire un hold up sur nos outils démocratiques ».

N'ayant pas pu intervenir suite à ces propos que j'estime hors contexte du débat qui nous unit, je me permets de faire remarquer un premier point.

Les deux objets déposés par notre Conseiller, dont la teneur était importante pour les Yverdonnois, ont été débattus durant quarante-deux minutes sur quatre heures et demie de séance, soit environ 15 %. De là à dire que l'UDC prend en hold up ce Conseil, je trouve ce point de vue très exagéré. Ceci concernait le fond de cette intervention.

Maintenant plutôt sur la forme, nous sommes finalement tous libres dans ce Conseil de nous exprimer librement. Après plus de quinze ans au sein de ce Conseil, il n'y a jamais eu d'intervention sur cette liberté-là, mais uniquement sur la nature même des objets débattus. Je trouve donc regrettable de pouvoir tenir de tels propos au sein de celui-ci. Je me rends bien compte que parfois les débats peuvent être de nature tendue et Mme la Présidente nous l'a rappelé en début de cette séance.

Je souhaite finalement, par le biais de ce vœu, délivrer le message suivant à ce Conseil :

Je souhaiterais que nos débats se concentrent sur les objets déposés et non sur la manière de s'exprimer. Il est important que chaque Conseiller puisse conserver son droit à la parole sans subir l'intimidation sur celle-ci.

Je vous remercie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.1

Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Participation cantonale concernant les bornes WIFI des écoles)

Alors la question étant transmise de façon écrite, j'en fait un résumé pour rappel, parce que c'est vrai que la question a été posée il y a quelques mois maintenant de cela.

Suite à l'acceptation de la convention entre le Canton et les communes sur la prise en charge par le Canton d'une partie des frais d'informatique des écoles, la question que j'avais posée à l'époque, sauf erreur avant les vacances d'été, c'était concernant le projet à un million et demi qu'on avait voté concernant l'équipement informatique des collèges yverdonnois.

Donc précisément, à savoir de ce montant là d'un million et demi qu'on avait voté avant la convention, est-ce qu'une partie est concernée par cette nouvelle convention entre Canton et communes ? Et si oui, on va dire, de quelle somme on en serait bénéficiaire en tant que Commune d'Yverdon ? S'il vous plaît, merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors c'est vrai qu'on a eu de la chance d'arriver au bout d'une négociation, M. le Conseiller SHEU. C'est vrai que cette discussion sur la répartition des frais des aménagements des collèges est un long serpent de mer, qui date de dix à quinze ans, et puis, qui a été forcé un petit peu dans le cas d'une discussion parlementaire, puisque j'ai déposé une initiative parlementaire qui a débouché sur les travaux avec Mme la Conseillère d'Etat Cesla AMARELLE, qui a été particulièrement agréable, elle et ses services, puisque nous avons débouché sur un accord.

Et cet accord-là pour la Ville d'Yverdon, représente par rapport à votre question CHF 236'600.- d'économie. Donc c'est quand même une somme tout à fait importante. Et nous allons, au niveau de la Municipalité, continuer d'équiper les collèges qu'ils soient Pestalozzi, Fontenay et les Quatre-Marronniers avec cette économie. Donc, nous allons pouvoir mettre des prises informatiques supplémentaires grâce à cet accord et grâce à cette économie.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je remercie M. le Syndic pour la réponse satisfaisante et je suis tout à fait content aussi de savoir que justement ces revenus supplémentaires vont être réintégrés pour l'amélioration informatique de la Ville. Merci encore.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.2

Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Suivi du préavis PR18.23PR Rénovation toiture collège Pestalozzi)

En novembre 2018, j'ai eu l'honneur de présider à l'étude du préavis PR18.23PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- pour la rénovation de la toiture du collège Pestalozzi, préavis accepté à l'unanimité par notre Conseil le 13 décembre 2018.

Pour rappel la Commission avait émis les vœux suivants :

Qu'il soit mis un accent particulier sur la sécurisation de ce chantier en regard des élèves et du corps enseignant qui fréquentent cette école, mais également eu égard aux utilisateurs du préau qui est régulièrement affecté comme parking.

Deuxième vœu, qu'il soit tiré parti au maximum des travaux sur le site voisin de la salle de gymnastique, afin de mutualiser ce qui peut l'être.

Les travaux, dont le début était prévu en juin 2019, ont commencé au seuil de l'été dernier.

Aussi, je souhaiterais en connaître tout d'abord les raisons, qu'il nous soit indiqué le planning actualisé et enfin que notre Conseil soit renseigné au niveau de l'impact éventuel sur les coûts.

De plus, je constate que les places de parking situées dans la cour du collège, qui étaient mises à disposition de la population, notamment le samedi, ne sont désormais plus disponibles. Cette situation me semble fort dommageable pour nos commerces qui ont vécu, et vivent encore, une période particulièrement difficile.

De plus, les travaux à la rue de la Plaine ont condamné provisoirement, durant de nombreuses semaines, plusieurs places de parc.

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien apporter à notre Conseil.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Alors tout d'abord concernant les vœux de la Commission, un soin particulier a bien évidemment été apporté à la sécurisation du chantier du fait de l'exploitation du collège et la proximité des usagers. Le coordinateur santé et sécurité au travail de la Commune a été impliqué dans cette préparation. A titre d'exemple, l'emplacement de la grue a été déterminé par des contraintes sécuritaires, afin de réduire les risques de chutes de matériaux dans la cour, et avec lui.

Une mutualisation des travaux n'était pas possible entre les deux chantiers, soit celui de la salle Pestalozzi et celui du collège de Pestalozzi. Les entreprises en charge de ces chantiers n'étaient pas les mêmes et la nature des travaux n'offrait pas de possibilités de mutualisation.

J'en viens maintenant à vos questions. Il était initialement prévu de mandater une entreprise spécialisée pour la conduite et l'établissement des documents de l'appel d'offres. Après réflexion, le Service n'a pas voulu confier ce mandat à l'entreprise sans présenter une autre offre à la Municipalité et l'établissement de celle-ci a quelque peu retardé la procédure.

Ensuite, plusieurs études ont dû être réalisées préalablement à l'établissement de l'appel d'offres public. Ces études ont nécessité des recherches, notamment des recherches de documents aux archives communales. Des négociations ont également eu lieu avec la section des monuments et sites du Canton, ce qui a aussi pris beaucoup de temps ; ces opérations ont même pris plus de temps que prévu. En raison de ce retard, le début des travaux a été décalé au printemps 2020. Il n'était en effet pas envisageable de démarrer ce type de travaux en pleine période hivernale. La pose des échafaudages a eu lieu pendant les vacances de Pâques.

Le planning actualisé prévoit que les travaux de ferblanterie-couverture, qui ont démarré en juillet, se termineront à fin décembre. Les travaux de charpente débutés au mois d'août se termineront également à la fin de l'année. Les échafaudages seront démontés dans le courant du printemps 2021 en fonction de la météo. Ce délai est dû à l'exécution de travaux de peinture en fin de chantier. Il n'y a pas d'impact sur les coûts et nous restons donc dans l'enveloppe budgétaire.

S'agissant du stationnement, le décalage des travaux du collège a réduit la période de cohabitation des deux chantiers, ainsi les places de stationnement condamnées par le chantier de la salle de gymnastique ont été libérées dès le mois d'août.

Voilà ce que je peux vous répondre, M. le Conseiller.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.3

Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Plan d'action de lutte contre la pauvreté et le travail au noir)

La crise du Covid-19 nous a mis à rude épreuve, a exposé nos résiliences et nos fragilités, a renforcé la solidarité, mais a aussi creusé les inégalités et permis de découvrir des réalités que

beaucoup ignoraient. Tout le pays a été ébranlé, lorsque l'épidémie a dévoilé à Genève en plein jour, ce que tout le monde souhaitait ignorer, la misère et la précarité causées par le travail au noir.

Le travail au noir est source de pauvreté, de précarité, de dumping salarial, de perte fiscale et de concurrence déloyale pour les entreprises et les indépendants. C'est un fléau qui permet à des personnes sans scrupule de s'enrichir sur le dos de la collectivité en créant de la misère, de la précarité et des faillites d'entreprises. La lutte contre le travail au noir doit donc être une priorité.

Si le domaine du bâtiment a souvent été pointé du doigt, cette fois c'est le travail au noir dans les services à la personne qui ont été mis en avant et on peut redouter que d'autres domaines soient également touchés.

Un rapport de Médecin Sans Frontières a montré qu'à Genève les trois quarts des bénéficiaires des distributions alimentaires étaient des femmes et que 52% étaient des personnes sans statut légal, ce qui tend à montrer que le manque de rigueur dans l'application de la loi sur les étrangers serait un facteur important de précarité et que celui-ci vise au premier lieu les femmes.

Par le biais de ce postulat, je souhaite inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de rédiger un plan d'action de lutte contre la pauvreté et le travail au noir dans notre Commune, à analyser les données, récoltées en 2020 et avant par les services sociaux de la Ville, afin de mieux comprendre la situation et à présenter un rapport annuel sur le sujet, par exemple sous forme d'une rubrique dans le rapport de gestion. Enfin, la Municipalité pourrait envisager la mise en place de moyens, qui permettent de signaler le travail au noir, tout en garantissant l'anonymat des lanceurs d'alertes.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir mon postulat.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement.

La discussion est donc ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Discussion sur le postulat

Je m'excuse, Mme la Présidente, j'avais pressé le bouton justement par rapport à la technique que vous avez annoncé tout à l'heure pour annoncer qu'il avait un micro derrière qui était en panne et que c'est pour ça qu'il était débranché.

Mais j'en profite, vu que la parole m'a été donnée du coup, juste pour émettre quand même un petit peu mon humble avis sur la pauvreté en Suisse. Ce n'est pas en renvoyant les étrangers sans statut légal de Suisse qu'on va avoir moins de pauvres en Suisse et qu'on va avoir moins de travail au noir, mais ce n'est que mon humble avis. Merci, Mme la Présidente.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Ce postulat me dérange tant sur sa forme que sur le fond. Sur la forme d'abord, l'incohérence entre, d'un côté, le titre et le développement du postulat qui se veulent solidaires, sociaux et humanistes et, de l'autre, les conclusions du postulat qui s'en prennent aux personnes les plus vulnérables et les stigmatisent. Cela me paraît trompeur et semble cacher les réelles intentions du postulant.

Sur le fond ensuite, proposer de retirer des sources de revenus sans proposer d'alternative, ficher les personnes les plus vulnérables et inviter les gens à la délation sont des propositions inacceptables pour ce Conseil et c'est pourquoi je vous invite, chères et chers collègues, à rejeter avec vigueur ce postulat qui crée plus de problèmes qu'il n'en résout.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite va soutenir ce postulat, ce d'autant plus que le volet « travail au noir » a déjà été évoqué dans ce Conseil en 2017, si mes informations sont bonnes. Il y a déjà eu un postulat de M. le Conseiller WICKI et, sauf erreur de ma part également, on est en attente d'une réponse de la Municipalité sur ce sujet.

Donc, comme certains le disent parfois deux valent mieux qu'une, donc le groupe PLR et Centre-Droite, encore une fois, soutiendra ce postulat.

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

Je me permets de prendre position sur ce postulat au titre qui pourrait attirer ma sympathie, mais dont le contenu fait des liens très problématiques. Je suis ravi que l'initiant constate, lui aussi, l'inefficacité de ses collègues sur le plan fédéral.

La crise du Covid nous a mis à rude épreuve, a exposé nos résiliences et nos fragilités ; elle a renforcé la solidarité, mais les inégalités se sont creusées et les plus défavorisés ont particulièrement souffert de la crise économique, qui frappe après la crise sanitaire. La réalité, que certains ignoraient, nous pousse tous à agir contre ce fléau, qui est la pauvreté et le travail au noir ; le Parti socialiste combat ce mal en essayant de donner la chance à chacun et chacune.

A cet égard, on pourrait se féliciter qu'un représentant de l'UDC souhaite se saisir de la question, alors que sa formation s'oppose systématiquement aux protections supplémentaires des travailleurs. Mais ne nous trompons pas de cible, combattre le travail au noir, cela signifie soutenir les travailleurs dans cette situation pour leur permettre de s'en sortir, que ce soit en renforçant les aides, en donnant l'accès à la formation ou en renforçant les contrôles sur le dumping.

Face à ce fléau, améliorons la formation, car une population bien formée profitera à notre Commune et notre pays.

Face à ce fléau, attaquons-nous aux employeurs indécents en renforçant les contrôles sur les chantiers par exemple.

Mais, s'il vous plait, chers collègues, ne nous en prenons pas aux travailleurs eux-mêmes !

Or, ce postulat, en prétextant combattre le travail au noir, veut surtout se débarrasser de ces personnes, alors qu'il faudrait les aider. Car, si je le cite, si le phénomène existe, c'est à cause du « manque de rigueur dans l'application de la loi sur les étrangers ». Eh bien non, si le travail au noir existe, ce n'est pas parce que nous laissons trop facilement entrer des travailleurs potentiels, c'est parce qu'il y a des employeurs sans scrupule qui refusent de suivre les règles du jeu, au détriment des travailleurs et des travailleuses, mais aussi des employeurs honnêtes et il y en a beaucoup plus.

Chers collègues, derrière chaque employé se cache un employeur !

Vous l'avez donc compris, Mesdames et Messieurs, je peux suivre certains passages de ce postulat, mais d'autres passages sont très problématiques. Soutenir dans les faits ce postulat c'est augmenter la répression contre les gens les plus faibles, sans pour autant combattre la pauvreté, les inégalités et le travail au noir.

Ce postulat rate sa cible. Je vous enjoins donc à ne pas le soutenir, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre écoute.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste ne soutiendra pas ce postulat et comme M. REYMOND a été extrêmement

éloquent, je ne vais pas m'étaler sur les arguments du Parti socialiste qui le rejoignent.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Effectivement, j'ai été interloqué par l'intervention de M. Maximilien BERNHARD concernant effectivement mon postulat, auquel on attend une réponse depuis 2017, en me disant « Mon Dieu ça y est, je vais être d'accord pour la première fois depuis longtemps avec M. le Conseiller RAMCHURN sur un sujet » et c'est vrai que c'est sans doute un des sujets où on est le plus proche.

Par contre, comme l'ont très bien dit mes deux préopinants, on a un gros problème avec ce postulat concernant le paragraphe qui commence par « Un rapport de Médecins Sans Frontières » et qui se termine par « en premier lieu les femmes », parce qu'il fait un lien très problématique entre travail au noir et respect de la loi sur les étrangers.

Donc à titre personnel, et non pas au nom de mon groupe, je dois dire à M. RAMCHURN, que, puisqu'il a la capacité d'amender un postulat qu'il a déposé, s'il renonce à ce paragraphe-là, pour ma part, pour exemplifier l'appel à des débats sereins, que notre Présidente a formulé ce soir, je m'engage à soutenir ce postulat.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors j'étais un petit peu étonné que, finalement, on a un postulat qui est relativement court et puis que certains font un développement de huit pages en y lisant entre les lignes beaucoup de choses.

Je vois que, finalement, sur le fond, il semble qu'on est d'accord. Je pense que ce postulat complète celui de M. WICKI, qui visait vraiment le travailleur du bâtiment, et là on est plutôt dans le travail domestique, qui est un domaine où effectivement c'est beaucoup des femmes qui en sont les victimes. Et puis, généralement quand on travaille au noir, il y a un peu plus de personnes qui sont d'origine étrangère, qu'elles le font par la force des choses, c'est Médecin Sans Frontière qui l'a dit, mais il y a aucun problème avec.

Je pense que si on est vraiment sur un débat seulement sur la forme et qu'on est d'accord sur le fond, parce que je vais relire juste la partie de ce que demande le postulat : je souhaite inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de rédiger un plan d'action de lutte contre la pauvreté et le travail au noir dans notre Commune et analyser les données récoltées, c'est-à-dire qu'on va analyser simplement les données, afin de comprendre la situation, de savoir qu'est-ce qu'il en est de ce travail au noir, et puis, éventuellement, faire un rapport annuel pour pouvoir le suivre, c'est tout ce qu'on demande.

Et puis ensuite, effectivement, le travail au noir, on est tous apparemment d'accord, à droite comme à gauche il semblerait, pour dénoncer les employeurs. Visiblement, on est tous d'accord là-dessus, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas mettre en place une formule qui permette de protéger les lanceurs d'alerte.

Donc finalement, il me semble qu'on est tous d'accord sur le fond, encore une fois c'est sur la forme apparemment qu'on n'est pas d'accord, et donc je vais faire un pas et j'accepte absolument la modification de M. WICKI de tracer le paragraphe qui le dérange, qu'on peut le supprimer du postulat, et puis comme ça, la forme sera adaptée, et puis moi tout ce qui compte c'est vraiment la demande du postulat qui est le dernier paragraphe.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, vous pourriez juste peut-être préciser, il n'y a rien à corriger

Retrait du 4^e paragraphe

sur ce paragraphe qui est soumis au vote ou si ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Sur le vote non, c'est le paragraphe avant.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

D'accord, c'est dans le contenu de votre intervention que vous enlevez ce paragraphe-là.

Je vous remercie M. le Conseiller.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Alors moi, ce que je souhaiterais, c'est de modifier un petit peu la dernière phrase du postulat, parce que comme dit M. le Conseiller RAMCHURN, ce qu'il souhaiterait c'est qu'on puisse signaler le travail au noir et garantir l'anonymat des lanceurs d'alerte. Mais de signaler quoi ? Le travail, l'employeur ou le travailleur ? Moi, j'ai beaucoup de soucis avec les dynamiques de délation, merci.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

J'ai quelques questions sur ce postulat, surtout sur la légalité, qui me paraît un peu limite, lorsque je vois « analyser des données récoltées », je veux dire quelles données ? Là, on rentre sur la protection de la personnalité des gens. Je vous rappelle qu'il s'agit des cas sociaux ou quoique ce soit, ce sont des données sensibles, donc on ne peut pas analyser aussi facilement que ça.

Et puis, il y a un autre point, tout à la fin, qui me laisse un peu perplexe « tout en garantissant l'anonymat des lanceurs d'alerte ». Moi je veux dire, je comprends qu'on veuille respecter l'anonymat, mais faut-il aussi donner la possibilité aux gens, qui se sentent diffamés et calomniés, de pouvoir se retourner contre ces lanceurs d'alerte.

Je tiens à vous rappeler qu'on vient de discuter au Parlement fédéral sur une loi sur les lanceurs d'alerte, qui a débouché complètement à côté de la plaque. Donc, ce postulat me gêne, il est trop vague et à la limite de la légalité. Voilà c'est un peu mon point de vue là-dessus.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais commencer par le postulat, qui a été déposé par M. WICKI en 2017, et c'est vrai que la réponse a quelque peu tardé. Alors, nous avons tous les éléments au niveau du Secrétariat général pour vous répondre. On parle, je rappelle, de la carte professionnelle de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, qui nous ont donné les informations au printemps 2019, qui a débouché sur un rapport du Service des bâtiments en juin 2020 et donc qui, voilà c'est comme ça, je reconnais la longueur peut-être de cette réponse.

Toujours est-il que nous sommes sur le point de pouvoir répondre à M. le Conseiller WICKI. Et donc, sans trahir de grands secrets, évidemment que nous allons suivre la mise en application et l'exigence de la carte professionnelle et on parle donc des chantiers de ce côté-là pour lutter contre le travail au noir.

Maintenant, évidemment qu'il y a tout ce qui peut être dans d'autres secteurs, on a parlé du secteur ménager ou d'autres secteurs, où il y a des gens qui sont employés et qui peuvent l'être au niveau du travail au noir.

Alors quand je lis « on invite la Municipalité à étudier l'opportunité de rédiger un plan d'action de lutte contre la pauvreté et le travail au noir dans notre Commune », si je m'en tiens à ça, j'imagine qu'on ne peut qu'adhérer à cet élément-là, puisqu'on ne peut pas rester insensible à la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le travail au noir.

Alors, il n'appartient pas la Municipalité de rédiger un postulat, mais cet esprit-là, qui dit qu'on doit lutter contre ces deux phénomènes, et bien la Municipalité pourrait très bien compléter la réponse à M. WICKI, pas pour faire durer la durée de la réponse, mais pour être, disons, plus pointu et performant dans ce secteur-là, mais ceci concerne principalement, je dirais, le travail au noir. Mais pour le plan d'action de lutte contre la pauvreté, je vais passer la parole à mon collègue M. le Municipal Jean-Claude RUCHET.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Tout d'abord, je souhaiterais rappeler que nous n'avons pas de service social communal. Actuellement, les bénéficiaires d'aides financières s'adressent au Centre social régional, qui est géré par la Région d'action sociale, à savoir le district Jura-Nord vaudois. Donc ce n'est pas communal, c'est vraiment régional au niveau du district. Et effectivement que ça pose bien la question de M. DI PRINZIO par rapport à la protection des données. On l'a vu dans d'autres situations, donc on pourrait avoir des tendances, mais plus, ça va être compliqué.

Par contre, ce que je peux vous donner comme information ce sont les données récoltées - je m'excuse, je vais ouvrir le bon document, si j'y arrive voilà - concernant effectivement la période de pandémie, donc du 4 mai jusqu'au 17 juillet. Il y a eu trois distributions hebdomadaires de sacs au niveau des Jardins du Cœur et ceci a concerné 1'968 familles et environ 6'303 personnes. Mais évidemment, ce n'est pas seulement pour Yverdon, c'est bien pour la région.

Actuellement, au niveau du Centre social régional, il y a relativement encore peu d'augmentation au niveau du revenu d'insertion, mais on s'attend, à court et moyen terme, à probablement effectivement une augmentation importante, parce que c'est maintenant que la crise économique survient et que c'est maintenant qu'il y a des licenciements ou qu'il y a des entrepreneurs qui effectivement font faillites donc, mais on vous tiendra au courant.

Par contre au niveau de l'ARAS JUNOVA, dans le rapport de gestion de la Ville d'Yverdon-les-Bains, il y a toujours un paragraphe qui concerne la Région d'action sociale Jura-Nord vaudois, voilà.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Pour ma part, je refuserai ce postulat au vu de tous les éléments qui ont été donnés dans ce débat.

Principalement le flou dans la terminologie employée - on le voit par rapport aux responsabilités et aux responsabilités qui sont visées dans ce postulat - de savoir quelle personne, en fait, on cherche réellement à traquer au travers de ce postulat. Est-ce que c'est les employeurs ou les employés ? Et que les considérations qui ont été apportées en amont, pour ma part, n'ont pas suffi à me rassurer à ce niveau-là.

Et que, par ailleurs, on entend un flou également sur des questions de protection des données. J'estime qu'en l'état, ce postulat n'est pas abouti et que je serai personnellement en mesure de revenir sur ma décision, mais avec un nouveau postulat reformulé avec des éléments clairs, exprimés en termes de savoir qui exactement est visé dans ce postulat, en termes de quelle personne doit être dénoncée, quel type de dénonciation on veut faire au final et avec quels moyens légaux, entrant dans le cadre légal, on est prêt à envisager cette analyse de la situation.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Une dernière intervention de de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour peut-être éclaircir la situation.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je pense que certains ici ont peut-être loupé le cours de formation qui expliquait qu'est-ce que c'est un postulat et la différence avec la motion. Typiquement, un postulat n'est pas là pour préciser exactement tous les détails de ce qu'on va faire. C'est quand même à la Municipalité – déjà il n'est pas contraignant - de savoir comment l'appliquer, de savoir qui il vise. Et j'ai toute confiance à la Municipalité. Je pense que tout le monde sait ici que la Municipalité en prendra et l'appliquera de la meilleure des manières ; ce n'est pas moi qui vais l'appliquer si vous le voter ce soir.

Quant à la partie sur la protection des lanceurs d'alerte, je pense qu'une affaire récente a montré à quel point c'était absolument important si on veut pouvoir briser l'omerta. Je sais que certains préféreraient pouvoir continuer à maintenir l'omerta dans ces situations, de certaines situations problématiques, mais je pense que c'est justement là où il faut être cohérent. La protection des lanceurs d'alerte à Berne, effectivement, a plutôt été combattue par la droite. Là, il s'agit ici, on voit exactement l'inverse donc je m'étonne un petit peu. Je pense que c'est plutôt de la politique politicienne ou alors c'est la preuve qu'en plus d'avoir des chaussettes rouges, je suis beaucoup plus socialiste que beaucoup de gens à gauche ici. Voilà merci.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

M. le Conseiller nous sommes sur la prise en considération de votre postulat et son renvoi à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 42 oui, 30 non et 8 abstentions.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.4

Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises)

Mon attention a récemment été attirée sur l'importance de l'accès aux protections hygiéniques, tout particulièrement pour les jeunes filles, et on m'a convaincu qu'il s'agissait d'une question de dignité importante à régler.

Je ne vais pas faire un long développement, étant un profane en la matière et je ne pense pas que ce soit nécessaire, car il s'agit d'un sujet qui, à mon sens, n'a pas vocation à un grand débat politique. Tout le monde devrait être relativement d'accord sur le fond et la solution me paraît peu onéreuse, bien que j'admets n'avoir pas de chiffre à ce sujet.

Par le biais de ce postulat, je souhaite donc inviter la Municipalité à étudier les possibilités de garantir pour les élèves un accès à des protections hygiéniques gratuites dans les établissements de secondaires 1 et 2 de la Ville, dans l'attente d'une éventuelle solution cantonale.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir mon postulat.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur le postulat

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Bien, une bonne idée, ça reste une bonne idée et puis, quelle que soit sa provenance en fin de compte, elle transcende la notion de parti et le sujet du postulat RAMCHURN est de cette veine.

Je souhaite d'ailleurs revenir sur la question de la bonne idée et de l'aspect transcendance des partis. Jugez plutôt. En février de cette année, la députée Muriel THALMANN a déposé le postulat suivant au Grand Conseil vaudois « Pour des protections hygiéniques en libre accès dans nos écoles au sein de l'administration cantonale ».

Comme moi, vous constaterez que le Conseiller Ruben RAMCHURN est très à l'aise dans l'utilisation des touches « Ctrl + C » « Ctrl + V », mais que probablement, il devait être absent au cours - a priori. On a appris qu'il faisait bien la distinction entre un postulat et une motion, mais par contre, il devait être absent au cours de bureautique, qui mentionnait le sujet des notes de bas de page. Vous savez c'est ces petites notes qu'on met pour les citations, par exemple quand on vient, disons, citer quelqu'un.

Alors évidemment, il ne s'agit pas d'un travail de mémoire et puis en politique, le plagiat est, somme toute, assez courant. Je souhaitais juste rendre à César, ou plutôt à Muriel - ce qui lui revient de droit, voilà. Donc, je tiens à remercier le Conseiller RAMCHURN pour la promotion de cette excellente idée déposée par Muriel THALMANN, Socialiste au Grand Conseil, et d'en faire la promotion au niveau communal, merci M. RAMCHURN.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Proposition renvoi en commission

Le groupe PLR et Centre Droite propose le renvoi de ce postulat en commission pour deux raisons.

Tout d'abord, puisque dans le cadre des activités du groupe « prévention santé » de l'établissement de Felice, un test de mise en libre-service de protection hygiénique a été effectué au collège des Rives au retour du confinement, soit en mai 2020. Il serait intéressant en fait de savoir quel est le retour de la direction de cet établissement.

Et la deuxième raison, c'est qu'il y a, comme vous le savez, des infirmières et infirmiers scolaires pour les jeunes élèves qui restent des personnes de référence et qui sont là également pour conseiller un certain nombre de personnes dans ce domaine ou dans d'autres, voilà.

Donc, pour ces deux raisons le groupe PLR et Centre Droite recommande le renvoi de ce postulat en commission, merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demande, soit en l'occurrence dix-sept membres.

La discussion est ouverte sur cette demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

Mme la Conseillère Judith NOTTER :

Il y a certains objets qui présentent à la fois une force symbolique et des effets très concrets et c'est le cas pour l'objet qui nous est soumis ce soir.

Sur le plan symbolique, la question de la gratuité des protections hygiéniques nous rappelle l'existence d'inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès à des biens de première nécessité.

Sur le plan concret, un accès insuffisant à des protections hygiéniques peut avoir des

conséquences dramatiques pour les jeunes filles, tant pour leur santé que sur le plan social.

En effet, un accès insuffisant, notamment pour des questions financières, peut causer d'importants désagréments, mais aussi des conséquences plus graves, comme les chocs septiques, dont on a beaucoup entendu parler. La mise à disposition de protections hygiéniques constitue aussi une bonne opportunité, au niveau commun, de sensibiliser des jeunes filles à ce problème.

Sur le plan social, les jeunes filles peuvent se retrouver dans des situations gênantes, voire traumatisantes, à des âges sensibles. D'ailleurs, le fait que l'accès actuellement, soit qu'une jeune fille qui veut demander accès actuellement à des protections hygiéniques à l'école doivent se tourner vers une pharmacie ou on soigne des maladies et non pas des problèmes de santé hygiénique quotidienne, est un grand problème.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts se réjouit que M. RAMCHURN reprenne la proposition faite par les Socialistes à Tavannes, puis reprise au Grand Conseil vaudois, par les Socialistes à nouveau, et qu'on puisse aujourd'hui le traduire au niveau communal. D'ailleurs, les parlements des jeunes vaudois aussi ont pris en main ce projet, ce qui montre qu'il y a un fort soutien des jeunes pour ce programme.

Et donc, les Vert.e.s soutiennent avec enthousiasme la proposition qui nous est faite ce soir.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'ai présidé la commission qui a traité de la motion de Mme THALMANN et je dois dire que la commission n'était pas unanime, parce qu'il y avait une question qui a froissé les personnes qui étaient présentes. Il y a deux versions dans la motion de Mme THALMANN, c'est « distribution gratuite dans les classes et dans l'administration cantonale, de façon générale... ». Je ne sais pas si vous voyez l'envergure que ça prend !... Mme THALMANN a refusé de séparer les deux parties.

D'autre part, il y a eu des réactions au sein de la commission pour dire que les infirmières scolaires étaient à disposition pour trouver quelque chose quand une jeune fille était dans une position gênante, que si l'infirmière scolaire n'était pas dans le bâtiment, ce sont les secrétariats qui ont une réserve dans ces cas-là. Donc, il n'y a pas un manque au point qu'on se trouve à ce point désemparé.

En ce qui concerne le passage en plénum de cette motion, ce n'est pas encore fait : il y a un rapport de minorité, parce que du moment que ça allait beaucoup plus largement que dans les écoles, je ne sais pas quel sera le résultat que donnera le Grand Conseil.

Voilà ce qui en est pour la question du Canton. Personnellement, je trouve qu'il y a une certaine responsabilité des parents à responsabiliser leurs jeunes filles au fait que -quand on est dans cette situation- on se prémunit et on a le nécessaire avec soi. C'est ça le sens des responsabilités. Je crois que toutes les femmes ont connu, à un moment où un autre, ce genre de choses et que chacune a pris ce qu'il fallait avec elle. Mme THALMANN a même fait le calcul de combien ça coûtait par mois à une famille. On est arrivé à CHF 4.85 je crois, ou quelque chose de ce type-là. Ça paraissait déjà beaucoup, mais enfin ce n'est pas ça la question d'aujourd'hui. Mais je crois qu'il faut faire très attention : personnellement, je souhaiterais qu'on attende le résultat au niveau cantonal avant d'introduire quelque chose, pour ne pas qu'il y ait différentes pratiques dans les mêmes écoles.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste est tout à fait d'accord avec le fond de cette proposition. Toutefois, nous sommes relativement sceptiques par rapport à l'utilité de renvoyer ce postulat en commission. Il semble effectivement que la motion THALMANN va probablement être prise en compte et déployer ses effets avec célérité et qu'elle aura un accueil tout à fait favorable au niveau cantonal.

Est-il bien nécessaire de réunir une commission de ce Conseil pour réfléchir sur une

problématique, qui sera probablement réglée au moment où nous aurons fini de la traiter ou dans des délais extrêmement courts ? Je pense que nous avons probablement d'autres questions plus importantes à traiter, que de résoudre des problèmes qui sont déjà potentiellement résolus.

Donc le groupe socialiste ne soutiendra pas le renvoi de ce postulat en commission pour des questions non pas de contenu, mais pour des raisons pratiques.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Concernant le renvoi en commission, alors bon si certains pensent que ça vaut la peine de développer en commission, je n'en suis pas absolument persuadé - ce sont les mêmes arguments que vient de donner ma collègue - que ce soit nécessaire, puisque les choses sont quand même relativement claires. Maintenant, je suis extrêmement heureux de voir qu'autant de gens sont d'accord avec moi pour une fois, aussi à gauche.

Je vais quand même en décevoir certains puisque cette idée ne vient pas du Parti socialiste, elle vient du Canada et que le Parti socialiste au Canada a disparu en 1961 et donc, il n'est responsable en rien de l'introduction des protections gratuites dans les écoles. Voilà merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

A mon sens rien n'est réglé. Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN l'a dit, le sort réservé à ce postulat au Grand Conseil est totalement incertain, d'une part, et on ne connaît pas aujourd'hui le résultat du test, qui a été effectué du côté de l'établissement de Felice.

Donc le groupe PLR et Centre Droite maintient sa demande de renvoi en commission.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Juste pour signaler que ce débat a déjà lieu dans les établissements secondaires, puisqu'effectivement il y a eu une intervention du Conseil des Jeunes sur ce sujet. Je crois que pas plus tard que cet après-midi, il y avait un débat dans le cadre de l'établissement secondaire Léon Michaud sur ce sujet, qu'il y a effectivement un test à l'établissement secondaire de Felice, et que finalement, en tout cas au niveau des deux établissements secondaires d'Yverdon-les-Bains, les directions entrent tout à fait en matière dans cette direction.

Alors après, est-ce qu'il faut renvoyer ce postulat la Municipalité pour faire travailler l'administration alors que finalement cet objet est déjà, j'entends, en travail, à vous de voir !

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Je vous rappelle que la majorité nécessaire pour ce renvoi est de dix-sept personnes.

Vote

Le renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission est accepté par plus de 17 personnes.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.5

Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Camion-poubelle)

Voilà, effectivement elle date un peu. J'ai appris que la société Cand-Landi vous a prêté un camion-poubelle électrique, quelques jours avant notre discussion, surtout d'une société neuchâteloise. Donc, je voulais voir si c'était exact :

- A quel dessein et conditions ?
- Et pourquoi ces faits n'ont pas été révélés dans le préavis ou lors des débats de la séance du

Conseil communal du 4 juin ?

Voilà.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vos sources sont fausses, M. le Conseiller DI PRINZIO, je vais vous expliquer.

Il est effectivement exact que la société Cand-Landi a utilisé un camion BOM électrique, mis à disposition par SVEDEL, une entreprise neuchâteloise, sur le territoire d'Yverdon-les-Bains, mais pas pour en faire un test, mais pour remplacer momentanément un de leur camion. Le STE n'a jamais participé à ces discussions.

Ces faits ne pouvant pas être révélés dans le préavis, étant donné qu'il a été rédigé avant même que nous ayons écho que Cand-Landi utilisait un camion BOM électrique sur le territoire communal. De plus, le prestataire de STRID, de manière générale, n'avise pas à chaque fois qu'il change un camion pour effectuer ses tournées.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Juste une précision, l'information que j'ai eue c'était d'un chauffeur du camion. Il passait par là, je suis monté, parce qu'il utilisait un camion et c'est lui qui m'a expliqué. C'est pour ça que j'ai demandé ces questions et je vous en remercie. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.6

Une Interpellation de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Accès des personnes à mobilité réduite dans les lieux publics)

En examinant les comptes 2019, que nous avons discutés lors de la séance du 18 juin 2020, j'ai pu remarquer qu'aucun poste n'avait été explicitement prévu pour les personnes à mobilité réduite.

Il serait par conséquent bon de songer à un certain nombre d'améliorations, dans le budget 2021, pour permettre l'accès à toutes et à tous dans les lieux publics.

Je demande en conséquence à la Municipalité, tenant compte de ce qui précède, si elle envisage de penser aux personnes à mobilité réduite et de prévoir les montants nécessaires dans le budget ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyées par cinq membres au moins.

Y-a-t-il cinq personnes qui appuient cette interpellation ? Si tel est le cas, je vous prie de lever la main. C'est le cas.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il y a deux possibilités pour la Commune d'intervenir pour réduire les problèmes des personnes à mobilité réduite.

Il y a par les crédits d'investissements et, quand nous faisons des crédits d'investissements, nous introduisons toujours les différents paramètres, qui permettent aux architectes de pouvoir prévoir ces éléments-là. Donc, dans tous les crédits d'investissements, nous avons des dispositifs, qui

permettent de mettre en place tout ce que nous devons faire pour permettre d'accéder aux personnes à mobilité réduite.

Et puis pour ce qui est du budget, et bien tout ceci est ventilé dans les différents services de la Commune évidemment, et chaque fois que nous pouvons le faire, et notamment le Service des travaux et de l'environnement, et bien ils font ceci. Donc, il n'y a pas une ligne spécifique, M. le Conseiller, mais il y a des lignes spécifiques ou une philosophie qui fait qu'on va tout à fait dans votre sens chaque fois que c'est possible.

Et puis, in fine, dans le cadre du travail du SIT et dans le travail fait sur le Géoportail de la Ville, avec l'aide du COSY, nous avons relevé 150 sites de la Ville, qui favorisent justement l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Donc c'est un leitmotiv, c'est quelque chose qui est pris en compte systématiquement et j'espère avoir pu vous rassurer, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.7

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (1^{er} août à la Villette)

J'étais intervenu, il y a une année, et je ne compte pas les nombreuses interventions sur le sujet de ces dix dernières années, à propos du 1^{er} août à la Villette.

J'aimerais ce soir, non seulement relever les problématiques des incivilités de la Villette, mais aussi élargir mon intervention aux autres quartiers de notre Ville, qui durant les semaines précédant le 1^{er} août ainsi que celles d'après, ont subi.

En effet, les incivilités ont démarré en trombe déjà plusieurs semaines avant le 1^{er} août par des soirées de feux d'artifice et de pétards en tout genre en plein cœur de nos quartiers. Les nuisances sonores produites par ces actions empêchent nos citoyens de se reposer et de passer des soirées dans la tranquillité après souvent de longues journées de travail. Mon collègue d'ailleurs, M. le Conseiller Benoît GUILLARD, nous avait fait une bonne présentation sur les conséquences des nuisances sonores lors du Conseil de septembre.

En entendant les témoignages, je crois qu'il n'y a pas de mot pour décrire ce qu'ont vécu les habitants du quartier de la Villette le soir du 1^{er} août. Un courrier avait d'ailleurs été transmis à la Municipalité, muni d'environ 80 signatures des habitants du quartier de la Villette en automne 2019, courrier qui n'a jamais reçu de réponse hormis un accusé de réception.

J'aimerais toutefois préciser dans mon intervention, que le travail de la police fut à la hauteur des fauteurs de trouble pour tenter de ramener le calme au sein du quartier, mais, malheureusement, une fois de plus, les fauteurs de trouble ont pu recommencer une fois relâchés après quelques heures passées au poste. En 2019, la Municipalité nous informait que des discussions étaient en cours avec le procureur pour accélérer les sanctions. Qu'en est-il donc à ce sujet ?

Je ne compte plus les essais des autorités pour tenter d'apaiser ce quartier, mais il est temps d'agir en conséquence et de fournir les moyens nécessaires en personnel et en moyens, bien entendu, légaux pour réussir à ramener le calme dans nos quartiers.

Pensez à ces habitants qui doivent quitter leurs logements, leurs chez soi, durant notre fête nationale pour se réfugier à l'extérieur de la Ville par crainte des émeutes habituelles de cette soirée.

J'ai donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Comment la Municipalité compte-t-elle répondre aux attentes des habitants du quartier de la Villette et des autres quartiers d'Yverdon-les-Bains ?
- Et la seconde, les débordements dans les autres quartiers durant les semaines précédentes au 1^{er} août doivent faire également l'objet d'une réelle attention. Pourquoi ? Parce que le résultat de la montée en puissance durant ces dix dernières années dans le quartier de la Villette le prouve, il est temps de serrer la vis et d'avoir une approche différente sur ces problématiques. Est-ce que la Municipalité compte-t-elle changer de stratégie sur l'appréhension de ce problème ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors déjà en préambule, sachez que pour la Municipalité, le 1^{er} août n'est pas une fatalité que ce soit à la Villette ou ailleurs, sur les débordements qu'il peut y avoir, mais je vais vous donner des éléments plus concrets de ce qu'a fait réellement la police.

On a travaillé en collaboration avec JECOS et je passerai après la parole au Municipal Jean-Claude RUCHET, qui pourra vous en dire plus sur leur partie et ce qu'ils ont mis en place de leur côté.

Donc, on sait que cette fête nationale est depuis plusieurs années source de débordements, essentiellement dans le quartier de la Villette. Une analyse des actions entreprises par le passé ont conduit à mettre en place une série de contrôles et d'actions offrant les meilleures chances de réussite en matière de maintien de l'ordre et de sécurité publique. Ce travail a été conduit sur plusieurs plans et avec la participation de partenaires visant ainsi l'efficacité de réflexions et d'actions.

Il faut relever que, cette année, le contexte sanitaire particulier a incité une majeure partie de notre population à annuler ou tout simplement à renoncer aux vacances estivales impliquant la présence d'un nombre plus élevé de résidents dans nos quartiers. Par ailleurs, le semi-confinement, suivi d'annulations et de restrictions d'activités possibles, a considérablement perturbé la vie de chacun. Dans cette même ligne protectrice, des habituelles réjouissances du 1^{er} août ont été grandement limitées, voire tout simplement annulées.

Il est vrai que la semaine précédant le 1^{er} août a été le théâtre de nombreuses nuisances par l'usage intempestif d'engins pyrotechniques, dans le fait, des pétards assourdissants concentrés dans le secteur notamment de Pierre-de-Savoie. Cette situation nouvelle a déclenché une mise en place de renforts policiers en soirées et nuits et ce, dès le 28 juillet. Les contrôles effectués ont fait l'objet de nombreuses dénonciations au règlement de police, ainsi que de plusieurs saisies. Il est à relever qu'un certain nombre de contrevenants, essentiellement majeurs, sont des habitués de nos services.

Le dispositif du 1^{er} août a mis en place un dispositif d'animations d'abord par JECOS et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le Municipal Jean-Claude RUCHET vous en parlera, et puis avec d'autres animations pour occuper un peu l'espace et malheureusement et bien, comme d'autres années, si dans un premier temps le spectacle s'est porté sur un feu d'artifice nourri, mais encore on pourrait dire acceptable, la tendance a rapidement penché sur la volonté claire d'attirer les forces de l'ordre, ainsi que les pompiers par l'incendie d'un premier container. Parallèlement, il est apparu que des groupes s'étaient formés, armés de plusieurs pétards et/ou fusées, utilisés comme armes contre nos policiers lors de nos offensives. Nos différentes actions ont permis également de constater que ce quartier renfermait un nombre considérable d'individus masqués, dissimulés de part et d'autre, et prêts à en découdre avec les forces de l'ordre.

Au final, plusieurs personnes ont pu être interpellées dans un second temps et dans les secteurs environnants de ce quartier. Les informations obtenues ont fait état de la présence de ressortissants Français, venus probablement en appui et pour participer à ces actions agressives.

Il est à relever que l'appui de la réserve opérationnelle du Canton a été sollicitée, mais qu'à son arrivée sur les lieux, le calme semblait avoir repris possession du quartier de la Villette.

Les engins pyrotechniques ont été saisis avant et pendant le 1^{er} août, mettant en lumière la facilité déconcertante en matière d'achats de ces engins. Soit la loi réglemente l'acquisition et l'usage, l'ordonnance sur les explosifs, il apparaît cependant que bon nombre de mineurs accèdent trop facilement à des engins non-adaptés à leurs âges respectifs, soit par le biais d'un tiers, tels que les parents bien trop souvent ou par l'achat direct, de manière plus rare toutefois.

La majeure partie de ces engins sont dans les faits de gros pétards Thunder dont l'usage festif n'est autre que le bruit assourdissant. Par ailleurs, il a été constaté que ces pétards ont été très souvent modifiés et/ou cumulés en dito provoquant une sonorité bien supérieure, d'autant dans les secteurs enclavés tels les quartiers.

Aujourd'hui, force est de constater que l'acquisition de certains engins pyrotechniques n'est ni limitée en nombre, ni soumise à une quelconque contrainte autre que l'âge. Il est donc tout à fait possible d'en obtenir un nombre très conséquent sans autorisation, ni formation particulière, à l'exception de certaines catégories. Les groupes du quartier qui nous occupent étaient à ce titre en possession d'une quantité indécente de ce type d'engins dans les seuls buts de faire un maximum de bruit et d'attaquer frontalement les forces de l'ordre en les utilisant comme arme. Par ailleurs, il n'est pas possible d'obtenir des informations sur le ratio quantité/personne. La loi en vigueur n'imposant aucune traçabilité à ce sujet.

Je vais quand même vous donner le bilan avant de vous dire ce qui a été également mis en place, puisque vous parlez du procureur. Donc, effectivement on a contacté le procureur et on a demandé d'avoir quelqu'un sur place en permanence. Malheureusement, ça n'a pas été accepté de la part du Canton. Donc le Syndic s'est encore fendu d'un téléphone au procureur une semaine ou dix jours avant, je ne sais plus, en disant que ce n'était pas normal et puis nous avons repris ça, qu'on va remettre pour le 1^{er} août de l'année prochaine pour vraiment avoir le procureur.

Mais, par contre, la Commission de police a œuvré toute la nuit, puisque je peux vous dire qu'ils ont commencé à minuit et fini à 9 heures le matin pour entendre tous ces jeunes et surtout une fois qu'ils étaient dedans, bien ils n'étaient plus sur le terrain, malheureusement, ce qu'on s'est rendu compte, c'est que quand les parents, parce que c'est des mineurs, donc sont appelés et convoqués, ils sont surpris et quand en plus on leur dit que les enfants seront soumis à des travaux, enfin si on veut bien à une punition autre que financière, bien ils disent transformez ça en affaire pécuniaire et c'est nous qui payerons. Donc, on n'a pas vraiment un soutien très large de la part des parents.

Je voulais vous donner quand même, pour vous dire ce qui a été fait : auditionner en comparution immédiate, donc ça veut dire, c'est des gens qui ont été entendus par la Commission de police - il y en a eu sept mineurs et cinq majeurs arrêtés provisoirement la nuit du 1^{er} août et à reconvoquer postérieurement, pardon c'est six ; autres dénonciations de la semaine précédant le 1^{er} août, il y en a 30 ; concours d'infractions avec un délit, deux. Donc au total des dénonciations, toutes infractions confondues, quarante-huit. Après, je vous passerais tout ce qui est comme infraction au règlement de police, mais par contre la saisie d'engins pyrotechniques, il y a un total de 1'102, dont 561 Thunder, dont 45 engins modifiés, 500 pétards chinois, 41 divers, que ce soit des vésuves, fusées, fumigènes etc.

Donc, pour vous dire qu'on n'est pas restés inactifs, loin de là, et on est conscients de la problématique que tout ça génère. Et d'ailleurs, M. le Syndic a pris en charge la chose, puisqu'il est intervenu au niveau cantonal pour le bruit, parce que je pense qu'il y a quand même quelque chose qui ne joue plus, comme vous disiez M. GUILLARD est intervenu pour le bruit, mais pourquoi est-ce qu'on laisse vendre ces engins pyrotechniques qui font un bruit pas possible ? La loi n'est pas juste par rapport à ça. En plus trop de mineurs ont accès, en plus ils les transforment. Enfin c'est du plus, plus, plus.

Donc, il y a plusieurs éléments qui font qu'on a pris le taureau par les cornes, si on peut dire, pour

essayer d'enrayer cette situation, mais on sait que ce n'est pas simple, et on n'est pas les seuls à pouvoir agir sur ce phénomène-là.

Et comme j'ai dit, on a travaillé avec JECOS, qui a mis en place certaines choses. Donc je passe la parole maintenant, s'il veut bien la prendre, à M. le Municipal Jean-Claude RUCHET.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

A partir de début juin, le secteur jeunesse s'est rendu compte qu'effectivement que certains jeunes d'Yverdon avaient besoin d'un peu se dépenser. Donc on a mis en place une structure qu'on a appelée « COVID ton sac » ; voilà, c'est comme ça qu'on l'a appelée. C'était une sorte d'animation dans différents quartiers de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Le 1^{er} août, nous étions présents à la Villette ; nous avons trois travailleurs sociaux de proximité et nous avons commencé les animations à 16 heures. Nous avons imaginé aller jusqu'à peu près à 23 heures. Malheureusement, vers les 21 heures, il y a eu de la pluie, il y a eu quelques pétards qui ont commencé à être lancés sur les différentes tentes ou stands qu'on avait mis en place, ce qui fait que l'ensemble finalement des participants, des familles et des petits-enfants, bien finalement, ils sont rentrés chez eux. Donc, on a commencé gentiment à plier tout ça, deux travailleurs sociaux de proximité sont partis avec le bus pour décharger une partie du matériel. Je signale, entre autres, que notre bus s'est fait caillasser par des fusées et des pétards, mais un des TSP est resté sur place à la Villette pour voir l'évolution de la situation, mais aussi à quelque part pour protéger le reste du matériel qu'on n'avait pas pu charger dans le bus.

Ensuite, nos deux TSP sont remontés à la Villette et sont restés à peu près jusqu'à minuit pour voir un petit peu l'évolution de la situation, mais comme l'a dit ma collègue Mme JAGGI WEPF, on n'était plus dans une dimension de dialogue, on était effectivement face à des jeunes qui voulaient en découdre avec la police. Il faut être clair, ils ont attiré effectivement les policiers ; ils ont brûlé des containers pour attirer les pompiers et pouvoir tirer sur les camions de pompiers. Donc on est vraiment dans un stade qui est extrêmement compliqué et j'avoue que, habitant le quartier depuis 1998, si finalement c'est moins sur la durée - parce qu'avant ça commençait à peu près le 1^{er} juillet, puis ça se terminait à peu près le 15 août - maintenant c'est concentré sur le 1^{er} août, mais c'est vrai que c'est vraiment concentré sur le 1^{er} août, donc là il faut reconnaître que ça devient un petit peu difficile le 1^{er} août, voilà.

Et puis maintenant, bien on a nos démarches communautaires, mais comme il a été également dit, il y a des jeunes qui viennent de France. Il y a une sorte de rituel du 1^{er} août à la Villette. Alors moi j'ai toujours dit que les parisiens qui débarquent à la Villette, ils avaient dû confondre le quartier de la Villette à Yverdon et le quartier de la Villette à Paris, mais enfin voilà, ils sont à Yverdon-les-Bains et ils ne sont pas dans le dialogue, j'entends, ils sont juste là pour en découdre avec la police. Donc voilà donc on essaye de faire au mieux ; on réfléchit à différentes stratégies, mais ça fait effectivement des années qu'on réfléchit et n'empêche que ça fait des années, comme habitant du quartier de la Villette, qu'on subit effectivement ces déprédations du 1^{er} août.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Alors vraiment je comprends bien le travail qui a été effectué durant cette période difficile. J'aimerais encore vraiment remercier tous les collaborateurs qui ont participé au maintien de l'ordre au mieux, disons, au mieux de ce qu'ils pouvaient faire au sein de ce quartier en particulier et des autres quartiers, puisqu'ils ne sont pas les seuls, mais c'est vrai que je sens finalement ce sentiment d'impossibilité d'agir.

Je comprends bien que c'est compliqué, mais il faudra certainement mettre les moyens nécessaires. Alors sous quelle forme, ce n'est pas à moi d'amener des réponses, mais plutôt des interrogations. Donc je souhaite vraiment que la Municipalité se pose des questions pour 2021 et puis qu'ils amènent finalement une réponse, étant donné qu'en plus c'est des cas qui sont connus des services des autorités policières. Donc j'attends vraiment que des questions se posent au sein de la Municipalité pour pouvoir vraiment amener une solution différente, peut-être pour essayer au

moins de garder le calme dans ce quartier.

Je vous remercie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.8

Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Délégué à l'économie)

Au cours de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015, le groupe UDC s'était étonné de l'engagement d'un délégué à l'économie. Notre groupe avait réagi par l'intermédiaire de Pascal GAFNER.

Le Conseiller communal Pascal GAFNER relevait que différents acteurs faisaient déjà de la promotion économique de notre Ville. Il finissait par la question suivante : Est-il réellement nécessaire d'avoir un délégué à l'économie, alors que la Municipalité est déjà en relation avec plusieurs instances ?

Notre Syndic, Jean-Daniel CARRARD, déclarait à l'époque : « On essaye tous, autant que nous sommes, de travailler pour notre Commune parce que c'est comme cela que, par réflexe, on doit le faire et c'est aussi comme cela que la mission est donnée ».

Plus loin notre Syndic continue : « Bien sûr qu'il faut jouer régional, encore une fois, on n'a jamais dit le contraire, je n'ai jamais dit le contraire, la Municipalité n'a jamais dit le contraire, mais regardez quand même ce qui se passe quand Orbe développe des terrains ou fait venir des entreprises à Orbe, et bien, ils ne se gênent pas de les faire venir à Orbe plutôt que de les faire venir à Yverdon, c'est le bon sens, et j'entends, qu'ils ne vont pas, disons, nous appeler, pour nous dire « Ecoutez, j'ai une belle entreprise qui vient, tu serais d'accord de la prendre chez toi ! ».

Le Conseiller Christian WEILER, en complément à une intervention de M. KERNEN déclarait : « Pour moi, et dans le cas présent, je vous rejoins, M. KERNEN, le plus important ce n'est pas ce que va nous coûter ce poste, on sait aujourd'hui combien il va nous coûter, ce qui est important c'est combien il peut nous rapporter et combien il peut nous éviter de perdre et ça, je crois qu'il faut en être conscient en allant de l'avant maintenant ».

Dans sa séance du 21 août 2019, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains décide d'engager un nouveau délégué à l'économie, qui est accessoirement Municipal dans la commune de Chavornay.

Les questions du groupe UDC sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous faire un bilan du nouveau délégué à l'économie ?
- Avez-vous pu faire une estimation des gains financiers réalisés par la Commune en regard du coût du poste comme cela avait été soulevé par certains Conseillers ?
- N'y a-t-il pas selon vous un conflit d'intérêt à être délégué à l'économie et en même temps Municipal d'une autre ville partenaire ou concurrente ? En effet, si nos deux villes se retrouvent en concurrence sur un projet, où ira l'allégeance de notre délégué ? À notre Ville ou à la sienne ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors la Municipalité confirme tout le bien qu'elle pense d'avoir un délégué à l'économie.

Qu'est-ce que fait ce poste de délégué à l'économie ?

En fait, le délégué à l'économie est une personne clé au niveau de l'administration, c'est une porte d'entrée pour tout le système de l'administration. Prenons l'exemple d'Y-Parc, mais je peux revenir

sur d'autres secteurs bien évidemment, Y-Parc où nous avons une directrice, où nous avons des gens qui travaillent au niveau d'Y-Parc, mais Y-Parc ne peut répondre que pour Y-Parc. Y-Parc ne peut pas répondre pour la mobilité au niveau de la Ville, ne peut pas répondre pour le SEY, ne peut pas répondre pour le Service de l'urbanisme et j'en passe.

Donc, ça veut dire que plutôt que d'envoyer les entreprises qui viennent taper à la porte d'Yverdon à l'intérieur des différents services, nous avons mis en place un facilitateur aussi, c'est-à-dire une porte d'entrée, et les gens s'adressent directement au délégué à l'économie qui va chercher les informations, qui facilite la vie des gens qui s'intéressent à la possibilité de s'installer sur Yverdon. Il ne faut pas oublier que nous sommes en concurrence tout le temps. Nous sommes en concurrence avec les autres communes ; nous sommes en concurrence avec les autres cantons ; nous sommes en concurrence avec les autres pays et donc il faut être rapide. Il faut pouvoir répondre dans plusieurs langues à ces interrogations-là et c'est ce que doit faire notre délégué à l'économie.

Alors, il travaille bien évidemment avec Y-Parc, mais il travaille par exemple dans d'autres secteurs, d'autres plans de quartier que nous développons à Yverdon, où nous avons des besoins d'interface avec des partenaires, notamment des partenaires privés. Il est aussi forcément en relation avec l'ADNV, mais l'ADNV, vous le savez, a une vision régionale, régionale au sens large et donc pas évidemment ancrée uniquement sur Yverdon-les-Bains.

A la question de savoir est ce qu'on peut avoir une estimation des gains financiers réalisés par le fait que nous ayons ce poste ?

La Municipalité pense que grâce au travail qu'ont pu faire les délégués à l'économie, puisqu'il y en a eu deux jusqu'à maintenant, avec la difficulté que c'est un nouveau poste, donc c'est-à-dire il faut avoir beaucoup d'adaptations à ceci, puisque en fait c'est un poste en création et toujours en mouvement, et bien on pense que nous avons pu faire venir un certain nombre d'entreprises en fonction de ce que je viens de vous dire avant, c'est-à-dire que ces entreprises sont venues s'installer sur Yverdon et par définition ont rapporté de l'argent. Et donc, ça veut dire aussi que nous montrons par là-même une Ville dynamique, une Ville qui est en possibilité d'être en concurrence avec d'autres secteurs et d'autres communes. Alors évidemment qu'il est difficile de quantifier mathématiquement ce gain, mais ce qui est sûr c'est que le gain d'image lui est inestimable.

Et pour finir, pour savoir si c'est possible d'être Municipal à Chavornay et délégué à l'économie ?

Alors vous le savez que la Municipalité, la Ville d'Yverdon, autorise les employés de la Ville à travailler dans d'autres législatifs et exécutifs, mais dans le cas en question, le postulat de base a été très clair. Déjà M. le Délégué à l'économie, dans le cadre de son activité politique, doit se récuser régulièrement et puis, s'il s'avérait qu'il y avait une difficulté, et bien la Municipalité a d'ores et déjà dit à l'engagement qu'il devrait faire un choix entre une vie politique et une vie professionnelle, en tout cas celle qui serait sur Yverdon-les-Bains. Pour l'instant, nous n'avons pas été confrontés à cette situation, mais ces éléments-là sont toujours d'actualité.

Et in fine, je rappelle que plusieurs villes vaudoises ont des postes de délégué à l'économie. Il y a Morges, Renens, Nyon et donc ne nous sommes pas les seuls à avoir le même raisonnement et encore une fois, nous confirmons, au niveau de la Municipalité, le fait que ce poste-là, indépendamment des personnes, est absolument indispensable pour la Ville.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Je voulais juste remercier M. le Syndic pour sa réponse et je me réjouis de savoir qu'ils sont vigilants sur la possibilité qu'il y ait un conflit d'intérêts, parce que c'est aussi quelque chose qui vraiment nous interpelle en fait. Donc merci M. le Syndic de votre vigilance.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.9

Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Commission urbanisme et mobilité)

J'ai effectivement cette question. Dans un article qui a été publié dans le journal La Région le 31 juillet 2020, Mme la Municipale CAPT est citée au sujet de la Commission urbanisme et mobilité en ces mots et je cite : « Ce n'est pas une commission consultative, mais informative. Les projets émanent de l'administration. Les membres de la commission ont le privilège d'être informés avant tout le monde. Ils font des remarques pertinentes, mais il ne s'agit pas d'une consultation. »

Je suis allé vérifier le cahier des charges de cette commission et l'article 3.1 dit pourtant clairement que la commission est un organe consultatif de la Municipalité. L'article 3.2 précise en outre que les commissaires sont appelés à s'exprimer sur l'orientation et la teneur des projets présentés, et que leur éclairage et avis sont consultatifs.

D'où ma question :

La position exprimée dans l'article cité, selon laquelle les membres de la commission seraient informés et non consultés, reflète-t-elle la position de la Municipalité et sa conception de la concertation avec le Conseil communal et les acteurs concernés ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. le Conseiller GUILLARD, votre question et celle de M. COCHAND qui va être posée plus tard, étant rigoureusement identique, permettez que je vous réponde à tous deux en même temps.

Le rédacteur en chef de La Région a dû avoir plaisir à prendre connaissance de vos questions. Voilà non seulement un, mais deux lecteurs attentifs aux moindres détails de l'article de son journal, puisque mon interview se résume à trois phrases, celles-là mêmes sur lesquelles vous m'interpeller.

Quant à moi, je suis très honorée que vous vous intéressiez à mon commentaire insipide. Ceci dit, je confirme avoir dit que la Commission urbanisme et mobilité n'était pas une commission consultative, mais informative. Toutefois, il manque quelques mots dans cette citation. Il manque les mots « à proprement parler ». J'ai exactement dit que ce n'était pas « à proprement parler » une commission consultative. Ces mots-là ne se retrouvent pas dans ma citation.

En affirmant ce que j'ai dit, j'ai été sémantiquement factuelle et n'ai fait que décrire le fonctionnement de la commission à qui un projet est présenté le soir de la commission, après avoir été validé en Municipalité. L'objet est présenté à la commission par un ou plusieurs collaborateurs des services et la discussion est ouverte. Ensuite, à l'issue de la séance de la commission, l'objet repart dans les services pour la rédaction du préavis. Si des remarques intéressantes ont été faites au cours de la commission, elles sont intégrées dans le projet de préavis, qui doit être validé par la Municipalité avant de vous être envoyé.

Ce n'est pas à moi, Messieurs les Conseillers GUILLARD et COCHAND, que vous allez m'apprendre ce qu'est une commission consultative. Pour avoir fait une thèse de doctorat, il y a trente ans, notamment sur la question de la participation citoyenne au processus décisionnel, je pense bien connaître le sujet. A l'époque, la Suisse était bien éloignée d'une telle participation, alors qu'aux États-Unis, où j'ai passé plusieurs années et où j'ai rédigé ma thèse, ce fonctionnement citoyen était très développé.

A l'Institut de droit public de l'Université de Lausanne, auquel j'étais rattachée, nous souhaitons introduire cette forme de participation citoyenne en Suisse et sensibiliser les politiciens. Alors, je le répète, au regard des recherches que j'ai faites sur le sujet, le fonctionnement de la commission urbanisme et mobilité est informatif et pas à proprement parler consultatif. Je ne vois pas en quoi du reste, une question d'appréciation factuelle peut donner lieu à un casus belli.

Et puis pour plus d'informations sur le sujet, c'est avec plaisir que je vous offre un exemplaire de ma thèse - que j'ai certes dû retirer du meuble sous lequel ils se trouvaient - mais enfin j'en ai quand même retrouvé encore deux et je vais vous les amener.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Mme la Municipale, le masque s'il vous plaît ! Désolée de vous retenir dans votre élan, mais les mesures sanitaires prévalent.

Merci Mme la Municipale. Aviez-vous encore quelque chose à rajouter ou pouvons-nous continuer ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oui, une seule chose. De grâce, s'il vous plaît, ne m'interrogez pas trop sur ma thèse, parce que franchement je ne l'ai pas relue ces trente dernières années et j'aurais sans doute beaucoup de mal à m'y remettre ; et je ne souhaiterais pas passer quelques nuits encore dessus, j'en ai passé suffisamment, il y a trente ans, dessus. Alors, soyez indulgents, mais ne m'interrogez pas sur trop des détails de cette thèse.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Merci beaucoup, Mme la Municipale, pour cette expertise apportée et la nuance apportée à la question de l'information de la consultation et de la participation dans le débat public.

Je retiens en tout cas de ce que vous avez dit, que la Municipalité et les services prennent en compte les remarques intéressantes des commissaires de cette commission susnommée, ce qui était les points que je souhaitais vérifier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

M. le Conseiller Daniel COCHAND, je vous cède la parole. Je suppose que du coup que vous ne poserez pas votre question à la fin de l'ordre du jour, c'est exact ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Exactement Mme la Présidente, c'est la deuxième partie de ma question que je poserai après. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.10

Une Question de Mme la Conseillère Léa ROMANENS (Utilisation de l'espace public en période électorale)

La Municipalité entend-t-elle autoriser les partis politiques à utiliser de manière abusive l'espace public en période électorale ?

Vous l'aurez toutes et tous remarqué, ces derniers mois, les terrasses des restaurants et cafés se sont élargies apportant un gain de convivialité à notre Ville. Les autorités ont en effet décidé d'octroyer des dérogations spéciales d'extension de terrasses aux restaurateurs durement frappés par la pandémie et ce pour le plus grand plaisir du plus grand nombre.

Cela étant, à Yverdon, les autorités de la Ville semblent avoir voulu combiner ce geste de soutien aux petits entrepreneurs à un geste de soutien aux partis politiques.

En effet, depuis plusieurs semaines, le PLR dispose d'un petit lodge-bar installé sur l'espace public, ou plus précisément en continuité du restaurant indien du parc des Rives, qui se trouve être un locataire de la Commune. En d'autres termes, la Municipalité, à majorité PLR, a visiblement accordé une dérogation de terrasse à un restaurateur lié contractuellement par son bail avec la Commune, afin que le PLR puisse s'y installer et y défendre ses couleurs durablement.

Cette installation n'a rien à voir avec les structures occasionnelles et temporaires que les associations, dont les partis politiques font partie, sont habituellement autorisées à déployer dans l'espace public sur autorisations de police, comme les stands du marché le samedi par exemple. Elle va également clairement au-delà de l'esprit de la loi, qui autorise en principe les associations à utiliser deux jours par mois un même emplacement pour une manifestation publique avant demande de dérogation.

En effet, l'installation en question, sur laquelle était déposé de jolis petits coussins bleus avec le sigle du PLR, est non seulement fixe, mais a un impact au sol évident, puisqu'elle est constituée de sable et de palettes directement posées au sol et destinés à rester en place sur plusieurs semaines.

Par son installation, le PLR, avec l'aide de la Municipalité ou du moins de ses services, fait clairement preuve d'une utilisation abusive de l'espace public, qui nous inquiète pour le futur de la campagne et nous interpelle en plusieurs points.

- La Municipalité a-t-elle décidé de permettre dorénavant aux partis politiques d'abuser en long et en large de l'espace public pendant la campagne à venir ?
- Est-elle prête à soutenir de la même manière les autres associations communales en invitant les autres locataires de la Ville de mettre à disposition leur espace pour les activités associatives ?
- Est-elle disposée à octroyer à l'UDC un espace grill fixe et couvert pour des stands saucisses pendant les mois de l'hiver ?
- Permettra-t-elle aux Socialistes d'installer dans les cours d'école de la Ville des petites balançoires rouges avec une rose gravée dessus ?
- Et accordera-t-elle aux Verts le droit de s'installer pendant deux mois sur les places de parc de la rue de la Plaine, pour que nous puissions sensibiliser la population à la place disproportionnée qu'occupe la voiture en milieu urbain par rapport aux autres modes de mobilité ?
- Et qu'en est-il de la remise en état du terrain ? Qui en aura la charge ? La Ville ? Le restaurateur ? Ou le PLR ?

Je vous remercie pour vos réponses et votre écoute.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

La question que vous avez envoyé à la Municipalité était celle-ci :

La Municipalité entend-t-elle autoriser les partis politiques à utiliser de manière abusive l'espace public en période électorale ?

Ce soir, et à toute vitesse, vous nous lisez un texte immense avec dix-quinze questions, que je n'ai même pas pu prendre en note, tellement vous lisez vite. Alors, lorsque l'on aura reçu vos questions, c'est avec grand plaisir que nous y répondrons de façon tout à fait circonstanciée la prochaine fois.

Mme la Conseillère Léa ROMANENS :

Je crois qu'on est un peu pressé par le temps peut-être, d'où mon débit de paroles un peu rapide.

Donc, je vous remercie d'avance pour vos réponses à la prochaine séance.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.11

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Bassin du Temple de Fontenay)

Ma question touche au bassin de Fontenay et je me jette donc à l'eau.

Le temple de Fontenay est un bâtiment bien intégré dans son environnement et ce bâtiment a une valeur architecturale reconnue au point que même les bancs à l'intérieur sont classés. On y croise parfois des visiteurs venus de très loin, les derniers c'était un couple d'architectes japonais qui venait visiter le bâtiment. Outre le fait que ce bâtiment n'est pas toujours ouvert, s'est ajouté cette année un élément particulièrement négatif pour la population du quartier, à savoir que le bassin qui est devant le temple a été désespérément vide depuis le printemps.

Alors j'emploie un mot bien vaudois ça fait « cheni » et je vous pose les questions suivantes :

- Pourquoi ce bassin n'a-t-il toujours pas retrouvé son eau ?
- Quel est le service ou quels sont les services responsables de cette non remise en eau ?
- Et d'une façon générale à Yverdon-les-Bains, quels sont les services qui se partagent l'entretien et l'exploitation des lieux où il y a de l'eau, des fontaines, des bassins des giratoires ou un mur comme celui qui se trouve devant la bibliothèque à la rue de l'Ancienne Poste ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

C'est vrai, M. le Conseiller COCHAND, que vous avez une vue plongeante sur le bassin depuis chez vous et que vous êtes aux premières loges pour remarquer ce détail.

Si le bassin est vide, c'est parce qu'il attend l'exécution d'une nouvelle peinture au fond du bassin, la peinture existante étant fortement dégradée. Il était prévu d'exécuter ce travail au printemps, mais l'offre en notre possession proposait une application de peinture à deux composants, que nous avons soumis à un spécialiste de ce type de peinture et cela a pris beaucoup de temps. Il a pris beaucoup de temps pour nous valider cette exécution. Ensuite, il y a eu le semi-confinement du COVID-19 et les travaux ont dû être reportés à après les vacances d'été.

Ces travaux sont actuellement en cours, comme vous devez le savoir. Du reste, tout cela vous le saviez avant même de poser votre question, M. le Conseiller COCHAND, puisque j'ai appris que vous aviez téléphoné directement à l'un des collaborateurs du Service des bâtiments pour lui poser les mêmes questions. Il m'a rapporté qu'il vous avait expliqué en détail ce que je viens de vous dire.

S'agissant maintenant de l'entretien en général, c'est en règle générale le Service des travaux, qui se charge de l'entretien des fontaines, sauf en ce qui concerne le bassin du Temple de Fontenay, qui est sous la responsabilité du Service des bâtiments.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Oui, une brève remarque est-ce que ce sera remis en service encore avant que l'eau puisse geler ?

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Bien. Nous continuons sur la poursuite de notre ordre du jour avec le point 8.13 avec une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND sur les bornes escamotables et menace terroriste – voiture

bélier.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Mme la Présidente, dans l'ordre de mes questions, il y avait une question sur les places de parc.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Vous avez tout à fait raison, M. le Conseiller, j'ai tenté de louper une question.

Rires dans la salle

Je vous recède la parole pour cette question effectivement sur les places de parc : marquage et équipement.

Veuillez m'en excuser.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Mais je vous en excuse d'autant plus volontiers, que j'apprécie un peu d'humour, ce soir dans ce Conseil.

8.12

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Places de parc : marquage et équipement)

Il y a deux éléments essentiels dans la politique de stationnement, c'est de marquer des places, afin que nous sachions où nous pouvons mettre nos voitures et aussi quand nous devons payer et puis également avec le marquage des places, il y a des aménagements. Alors entretemps, parce qu'évidemment il se passe du temps entre le moment où on pose les questions, j'ai déjà eu une réponse à la première partie des questions que je vais poser, mais je pense qu'elle peut intéresser tout le monde, donc je la pose quand même.

Concernant le marquage, je constate que de trop nombreuses places ne sont pas marquées à l'unité par voiture, mais c'est des zones de parcage et ça ne facilite pas le positionnement des voitures et on se trouve très souvent, lorsque quelqu'un ne se met pas en bout de ligne, voire se plante n'importe où au milieu, à ne pas pouvoir utiliser correctement ces zones.

La deuxième partie de mon intervention, c'est l'équipement. Depuis plusieurs semaines, nous avons à la rue St-Georges des éléments, qui ont été fixés provisoirement au sol en bout de ces zones de parcage. Et ces éléments, qui sont manifestement mal adaptés, ont occasionné des chutes de cyclistes qui se sont, non seulement cassé la figure, mais ont cassé les bouteilles qu'ils avaient sur leur porte-bagage, des crevaisons de pneus et on a même trouvé un automobiliste immobilisé par-dessus l'élément, parce qu'évidemment étant arrivé en début de soirée, quand il est reparti et qu'il faisait nuit, il n'a pas remarqué qu'il y avait un obstacle devant sa voiture.

Donc, ces équipements, qui sont mal conçus, ne facilitent pas le parcage, obligent les conducteurs à de multiples manœuvres, qui gênent la circulation et lorsqu'ils sont arrachés - et ils l'ont été plus d'une dizaine de fois - ils traînent sur la chaussée et sont susceptibles de produire des accidents. En plus, ils reprennent un peu l'idée de M. SEGHROUCHNI qui voulait qu'on fasse des cendriers sur les tables, ici on fait des cendriers sur la chaussée et la voirie ne peut pas correctement faire son travail.

Alors comment est-ce que la Municipalité se positionne d'abord sur les questions de ce marquage à l'unité - et c'est là que je pense la réponse peut intéresser tout le monde - et puis quand va-t-on corriger ces équipements qui sont dangereux ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors Mme la Présidente, vous avez failli oublier la question. Je pensais même qu'elle était retirée, puisqu'effectivement le Conseiller COCHAND a déjà eu passablement de réponses dans le cadre de l'association St-Georges, mais je répondrai quand même, et qu'une deuxième séance a lieu lundi prochain pour répondre à la suite. Donc voilà, pour dire que ça vient devant le Conseil, mais les réponses sont déjà connues de M. le Conseiller.

Alors concernant les marquages à l'unité, tout simplement si on ne marque pas le nombre exact de voitures, ça permet d'en parquer de temps en temps quatre, parce que c'est des petites voitures, et de temps en temps ça peut aussi permettre à quelqu'un qui a une remorque de parquer plus facilement. Les places, qui sont vraiment déterminées, sont des places payantes - bien entendu, vous avez compris, elles sont numérotées - et là c'est indispensable de les marquer individuellement. Voilà, j'espère avoir répondu à la première question.

Et la deuxième question, et bien M. COCHAND, vous aurez la réponse lundi. On a bien entendu pris ça au sérieux et on est en train de corriger le tir, mais on vous en dira plus dans le cadre de l'association par rapport à toutes les doléances à ce sujet.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.13

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Bornes escamotables et menace terroriste – voiture bélier)

Nous avons voté plusieurs préavis en rapport avec le réaménagement du centre-ville. Ce sont des réaménagements dont le dernier préavis évoquait la question du terrorisme et nous avons voté ici un budget assez important.

Donc ma question est la suivante :

A quoi est-ce qu'on en est avec cette implantation de bornes escamotables, qui sont donc en lien avec la zone centre-ville et avec la fermeture Pestalozzi ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Les travaux, pour autant que le temps le permette bien entendu, vont débiter le 14 octobre. Ça devait être en place normalement autour du 17-19 septembre, je n'ai plus la date en tête, mais malheureusement on est aussi soumis au calendrier des entreprises et la date arrêtée est le 14 octobre.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'ai une question à Mme la Municipale. Il y a eu des oppositions à ces aménagements, puisqu'il y a une mise à l'enquête. Comment pouvez-vous envisager le début des travaux le 14 octobre ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Ces oppositions ont été bien entendu levées par la Municipalité et traitées dans le cadre de la Commission des constructions.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.14

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Plan des circulations)

Le citoyen yverdonnois, qui est un peu attentif à ce qui se passe dans la FAO (Feuille des Avis Officiels), a pu voir passer de nombreuses mises à l'enquête qui concernaient des suppressions

de places de parc à Yverdon et des mesures de signalisation routière en lien avec de nouveaux sens de circulation ou certaines fermetures de rues.

Nous allons inaugurer dans quelques semaines le premier tronçon de la route de contournement, renommée APA entretemps et « route pour tous » pour son inauguration. Il ne s'agira que du tronçon sud, les tronçons centre et ouest n'étant pas encore réalisés. Or, de nombreuses mesures touchant la circulation sont non seulement dans l'air du temps, mais aussi dans l'air de déplacement des Yverdonnois et beaucoup de ces mesures devraient dépendre de ce fameux plan des circulations, promis et attendu depuis des années.

Alors je vois mal comment, tant que l'ensemble de l'APA ne sera pas réalisé, on pourrait fermer des rues, alors que la justification pour fermer ces rues est que l'on pourrait précisément compter sur les effets de l'APA. Il en va de même des suppressions de places de stationnement au centre, qui ne sauraient à mon avis devenir effectives, tant que le parking ne sera pas réalisé.

Donc où en est-on réellement à l'heure actuelle avec le plan des circulations ? Quel est son véritable degré de validation ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors concernant « Où on en est avec le plan des circulations ? », je pense que je ne vais rien vous apprendre, M. COCHAND, puisque vous êtes dans la commission et vous savez pertinemment à quoi nous en sommes.

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que les mesures, j'imagine que vous parlez des Cygnes, de la rue des Casernes, et j'en oublie une, sont des mesures COVID qui sont des mesures prises par la Municipalité et de sa compétence.

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Oui, je peine un tout petit peu à me retrouver là-dedans, parce qu'étant donné que nous avons des questions qui se reportent de fois en fois, on mélange finalement les sujets. J'ai effectivement une question sur la rue des Cygnes, mais je la poserai à la fin de cette séance. Alors il ne faut pas qu'on commence à tout mélanger.

Tout à l'heure, je n'ai pas voulu ré-intervenir, mais, quand vous me dites qu'on commencera les travaux le 15 parce que les oppositions ont été levées, j'ai pourtant relevé tous les jours mon courrier, je n'ai toujours pas reçu de réponse à mon opposition.

Donc, il y a des choses qui sont un petit peu gênantes. On a l'impression quand on entend vos interventions de la Municipalité que M. COCHAND agit en sous-main, par des tas de voies différentes. Il est vrai que je suis dans différentes commissions, mais tout à l'heure, Mme JAGGI WEPF, vous disiez que j'étais déjà au courant des mesures. En fait, c'est lundi que nous nous rencontrerons. Je ne peux pas être au courant de certaines décisions, qui nous seront communiquées lundi. Et là, par rapport à ce plan des circulations, j'aimerais vraiment savoir où il en est, parce qu'effectivement il y a des tas de mesures qui vont dépendre de ça et pour le moment la Commission urbanisme et mobilité, par exemple, ne l'a pas vu ce plan, à ma connaissance. Alors c'est un truc qui est essentiel.

A Yverdon, il me semble que depuis deux-trois ans, il y a eu un rapprochement très important entre Pro vélo, Stop aux bouchons, le COSY et toutes sortes d'associations, qui travaillent maintenant, je crois, dans le même sens, pour qu'on améliore les choses à Yverdon, mais je le dirai tout à l'heure à propos de la rue des Cygnes - je suis en train de perdre le fil avec ça, je prendrai le temps. Je m'attendais bien une soirée compliquée avec ça et je présente mes excuses à ce Conseil, parce que j'essaie d'être en général assez clair sur ces sujets-là, mais il y a un mélange qui se fait entre les différents points et j'ai essayé d'être très précis en posant des questions tout à fait séparées,

donc je préfère revenir tout à l'heure sur la rue des Cygnes, excusez-moi.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous remercie pour votre présence M. le Conseiller et surtout votre présence d'esprit de prendre le temps effectivement de clarifier les choses.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.15

Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Rampe d'accès au lac)

Ma question porte sur les accès au lac.

Notre Ville bénéficie d'un atout formidable au libre bénéfice de tous, les habitants, les touristes, les petits et les grands. Un privilège dont toute ville rêverait, son lac, cette immense piscine au cœur d'un cadre merveilleux !

Malheureusement les accès à celui-ci datent encore des années 50. Des rampes en béton très glissantes qui sont de véritables « casse-binettes » pour leurs utilisateurs. Combien d'enfants partent les quatre fers en l'air ? Combien de seniors tombent de toute leur hauteur ?

De nombreux petits moyens ont été mis en place au fil des années pour parer à ce danger ou tenter de le prévenir : rampe pour se tenir, tapis antiglisse, sable répandu sur le béton, cette année barrières Vauban à l'esthétique plus que discutable, et maintenant, encore un panneau de plus, « Attention glissade » !



Voici quatre ans, j'avais interpellé le Service des travaux et de l'environnement et il m'avait été répondu que ce problème, bien connu, serait traité dans le cadre du Plan Directeur des Rives.

L'année dernière, j'ai posé à nouveau la question et demandé que les très usés tapis antiglisse soient remplacés par de plus grands. Et peut-être de profiter de supprimer le panneau qui fait rire loin à la ronde de « Attention ! Non nageurs ».



A quand le remplacement de ces rampes bétonnées par, par exemple, des enrochements en gradins, comme à Grandson ou à Concise ?



Et je profite de cette question, pour glisser une toute petite suggestion. Serait-il possible de poser le long des rives, lieu très fréquenté de balade, quelques cabines de toilettes sèches, permettant ainsi aux nageurs, coureurs ou promeneurs de chiens et d'enfants de se soulager ailleurs que dans les buissons, surtout durant les nombreux mois de fermeture des sanitaires ? Merci.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais répondre directement à Mme la conseillère Pascale FISCHER.

La plage date, soit, mais elle est restée très appréciée des utilisateurs, qui viennent même depuis la France pendant le weekend. Pendant la période de confinement, le Service des travaux, malgré les difficultés, a continué à entretenir la plage et les rives, a posé une main courante supplémentaire sur un de ces accès au lac en collaboration avec la police, posé une signalisation pour améliorer la sécurité des usagers. On peut en rire, comme vous avez dit, mais on peut aussi féliciter les employés communaux, qui ont à cœur de faire leur travail pour accueillir la population dans les meilleures conditions possibles.

Notre plage est dotée de rampes, mains courantes et tapis antiglisse pour sécuriser au mieux son accès. Malheureusement, le risque zéro n'existe pas et comme partout, lorsque l'on sort de chez soi, il faut savoir compter sur la vigilance de chacun.



Concernant Grandson, les photos qui défilent sur l'écran parle d'elles-mêmes.



Pour la partie projet, actuellement les services communaux n'ont pas les ressources pour lancer une telle étude.

Enfin, concernant les toilettes sèches, plusieurs toilettes publiques sont à disposition des citoyens au bord du lac, au total huit : soit une toilette tous les 250 mètres !

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je vous remercie pour ces informations et aussi pour les photos. Donc, moi je ne demandais pas d'améliorations au niveau du lac. C'est clair qu'il y a des endroits où il y a beaucoup de d'algues, on sait aussi que notre bout de lac va être sujet à un ensablement progressif et inéluctable, mais donc ce que je proposais, c'était quelque chose au niveau de l'accès au lac, parce que j'ai vu de très nombreuses personnes âgées tomber et puis je trouve que c'est quand même inquiétant.

Sinon, par rapport aux sanitaires, moi je n'ai jamais vu que des sanitaires fermés pendant toute la saison froide, alors qu'il y a toujours de très nombreuses personnes qui se promènent. Donc, moi c'était une remarque par rapport à la saison d'hiver, d'automne et de printemps. C'est vrai que ces sanitaires sont nombreux et ouverts pendant l'été, voilà.

Puis, par rapport au fait qu'il y a beaucoup de monde pendant l'été, bien évidemment il n'y a pas le choix. Donc les gens aiment bien quand même y venir malgré le fait qu'ils risquent de tomber, merci à vous.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous avons enfin épuisé le point 8 de notre ordre du jour, c'est-à-dire les propositions individuelles et interpellations reportées des précédentes séances.

9. **PRÉAVIS**
N° PR20.14PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'000'000.- POUR FINANCER 2'170 NOUVEAUX RACCORDEMENTS FIBRE OPTIQUE (FTTH) SUPPLÉMENTAIRES DANS LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS AU COURS DES ANNÉES 2021-2023
RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Marisa PARDO, Pascal GAFNER, Christian GIROUD, David GRANDJEAN, Olivier MAIBACH, Marc NICODET et Laurent VUITHIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur l'ensemble du préavis

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble de ce préavis.

La parole ne semble pas être demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR20.14PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à déployer une deuxième étape de raccordements à la fibre optique (FTTH), avec l'installation de 2'170 prises supplémentaires au cours des années 2021-2023.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 80.406800.20 « Equipement FO FTTH 2^{ème} étape » et amortie en 30 ans au plus.

10. **PRÉAVIS**
N° PR20.15PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021
RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER, ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur l'arrêté d'imposition 2021

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2021 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles ainsi que pour le premier, les chiffres.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

La parole n'étant pas demandée, nous revenons à la discussion sur l'article 1 du préavis.

Vote

La parole n'est toujours pas demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à une quasi-unanimité.

Discussion sur article 2

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble de ce préavis.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

En période de crise économique, il est effectivement raisonnable de ne pas augmenter le point d'impôt pour ne pas alourdir la charge fiscale des PME yverdonnoises. Dans ce sens, comme vous l'avez vu, les Vert.e.s ont soutenu l'article 1.

Cela étant dit et pour anticiper les discussions sur le budget, nous espérons que la Municipalité ne coupera pas dans le budget pour couvrir les pertes liées au COVID. Au contraire, nous invitons la Municipalité à maintenir des services communaux de qualité et à ne pas alourdir la charge de travail sur les employés communaux.

A la place, nous invitons la Municipalité, comme il est écrit dans le préavis, à travailler activement sur les priorités politiques en matière d'investissement et à repousser les investissements qui ne sont pas des priorités jugées stratégiques pour le développement de la Ville ou qui répondent à des contraintes légales.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Tout d'abord, le groupe PLR et Centre Droite tient à féliciter la Municipalité pour sa gestion rigoureuse des deniers publics.

C'est, et cela a été dit, le fruit d'une politique anticyclique menée depuis de nombreuses années. Dès lors, on salue le statu quo, la maîtrise également de l'augmentation des dépenses et puis surtout éviter ainsi d'augmenter la charge fiscale sur les contribuables yverdonnois, charge fiscale qui est déjà bien suffisamment élevée pour certains.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste considère que la situation actuelle, au vu de des nombreuses incertitudes pour la plupart des citoyens d'Yverdon dans les années à venir, impose la plus grande prudence et le statu quo.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR20.15PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2021 est adopté conformément au projet

annexé au présent préavis ;

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.

11. PO20.01PO

POSTULAT DE M. JULIEN WICKI « VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : ÇA SUFFIT ! »
RAPPORTRICE : MME MIREILLE BANDERET

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, Joëlle BETTEX, Cinzia GALLI RATANO, Anne-Louise GILLIÉRON, Tatiana LOUP, Léa ROMANENS, et Julien WICKI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Mireille BANDERET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur le postulat

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Mon postulat a été déposé il y a presque une année et, honnêtement, ce soir, j'aurais aimé pouvoir annoncer que je le retirerais, car il était devenu sans objet. Or, pendant cette année, les faits divers se sont succédés pour montrer qu'il restait malheureusement d'une brûlante actualité.

A cet égard, je remercie la Municipalité, qui a pu nous renseigner sur ce qu'elle faisait déjà et sur ce qui pourrait être développé. Je remercie également les commissaires pour la qualité des échanges au sein de la commission. Un regret peut-être, avoir été le seul homme à y siéger, car je suis persuadé qu'agir contre les violences sexistes est une nécessité pour les femmes elles-mêmes, mais aussi pour les hommes en général et nos garçons en particulier.

Je vous invite donc à soutenir ce rapport, et me réjouis, si vous le faites, de voir le plan d'action que la Municipalité en tirera.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Il se trouve que je suis présidente de la Commission de Haute Surveillance du Tribunal Cantonal et que cette commission s'est inquiétée il y a peu de cet objet en rendant son rapport sur l'année 2019. Cette commission s'est inquiétée justement de la non-exécution de certaines parties de la LOVD, qui est la loi sur la lutte contre la violence domestique, au niveau du Canton de Vaud.

Cette loi date de du 1^{er} novembre 2018 et il est apparu selon les informations que la commission a eues, que tout n'était pas respecté dans la loi et le règlement, qui a été mis sur pied pour lutter contre la violence domestique. Le postulat et le rapport mêlent plusieurs choses, le harcèlement sexuel et plusieurs autres choses. Moi je vous parle de la violence domestique, qui était l'objet, si je ne me trompe pas, du postulat de départ de M. WICKI.

Et il y a une problématique : on touche à des lois de niveau fédéral avec cet objet. Or, on ne peut pas - par exemple quand quelqu'un est agressif - on ne peut pas, pour prévenir, le munir d'un bracelet électronique pour vérifier son emplacement et éviter des menaces auprès de futurs - n'espérons pas - mais de futures victimes.

C'est dès le 1^{er} janvier 2022, qu'à titre préventif, on pourra mettre en place ces bracelets électroniques. Car il y avait une réticence dans certains cantons - qui n'étaient pas prêts à assumer

les procédures telles qu'elles ont été conçues dans le Canton de Vaud... puisque c'était une loi pionnière, celle du Canton de Vaud ! C'est-à-dire que la personne qui frappe est expulsée par la police - et Mme JAGGI WEPF peut le confirmer - les policiers ont la possibilité d'ordonner l'éloignement de cette personne.

Ce n'est donc plus la femme qu'on met dans la Maison de la femme, c'est la personne qui a frappé qu'on transporte dans des endroits prévus par les dispositifs cantonaux, quand c'est possible. Ce n'est pas toujours très rapide, mais en tout cas la personne est éloignée de l'endroit où elle peut causer des dommages. Car c'est manifestement compliqué quand on doit déplacer une mère avec ses enfants. C'est quelque chose qui est très difficile à faire, ça déstabilise beaucoup : déjà la violence déstabilise... comme le déplacement de la famille !

Donc, on est maintenant dans une situation où il faut vraiment être dans l'observation de ce qui va se passer, parce que les choses vont encore évoluer. Mais je ne m'oppose pas à ce que ce postulat poursuivre son chemin.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Toutes les formes de violence faites aux femmes sont intolérables, y compris celles qui sont les relents d'une culture patriarcale instaurant un rapport de domination par l'humiliation et la réduction de la personne à un objet sexuel.

Cette culture, ces représentations imprègnent encore fortement notre société. Nous avons tous la responsabilité de rendre visible ces représentations éculées et de lutter contre les comportements abusifs qui en découlent. Le postulat le rappelle, les violences faites aux femmes peuvent prendre plusieurs formes. Ce soir, le groupe socialiste aimerait insister sur les violences qui interviennent dans le milieu du travail. Celui-ci est particulièrement sensible et les comportements individuels s'inscrivent dans un contexte qui, par exemple, en banalisant la plaisanterie grivoise ou des attitudes de drague, sexualise le climat de travail et contribue à la persistance de comportements totalement inadéquats et irrespectueux.

C'est de la responsabilité de l'employeur de protéger la personnalité des employées et la Municipalité n'est pas inactive sur le sujet. Cependant, à la lecture du rapport, on constate que certains cadres sont parfois désarmés pour savoir gérer ces situations délicates. Nous demandons donc que soit mise en priorité la formation des cadres contre le harcèlement et le sexisme, pour qu'ils soient exemplaires et vigilants, afin de mettre un terme à toute attitude ou comportement relevant du harcèlement.

Nous demandons aussi à la Municipalité de prendre des mesures préventives et de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs, afin d'ancrer dans la culture des services un climat de travail sain et des relations respectueuses entre toutes et tous, que ce soit entre collègues ou dans leurs interactions avec le public.

Le groupe socialiste se réjouit du soutien de la commission à ce postulat. Il espère que la Municipalité s'en saisira rapidement pour fixer ses priorités sur ce sujet important.

Mme la Conseillère Léa ROMANENS :

Juste pour revenir sur ce qu'a dit Mme la Conseillère ROULET-GRIN. L'objet de départ du postulat de M. WICKI n'est pas seulement les violences domestiques, mais les violences faites aux femmes. Et par rapport à tout ce que vous avez dit par la suite, notamment la question de l'expulsion et autres, soyez-en rassurée, on a eu de très bonnes explications de la part du Service sur ces questions-là, le PowerPoint était d'ailleurs très bien fait, si vous avez l'occasion de demander à vos collègues, qui étaient là lors de cette commission, je vous conseille vraiment de le regarder. On a vraiment eu toutes ces réponses et des chiffres très intéressants sur ce qui se passait à Yverdon.

Évidemment, le groupe des Vert.e.s soutient le renvoi de ce postulat en Municipalité à l'unanimité et insiste sur les divers compléments apportés dans le rapport. Il est vraiment très important, voire

urgent, d'étudier la possibilité de la mise en place d'un accueil d'urgence aux victimes. Il semble également très intéressant de renforcer les liens avec les associations existantes, bien souvent bénévoles. Elles jouent un rôle très important dans le soutien aux victimes. Je pense notamment à l'action qui avait été faite par le collectif de la grève des femmes concernant la série de témoignages liés au harcèlement à Yverdon. C'était des témoignages extrêmement choquants, pour ceux qui les ont vus, qui avaient été publiés sur les réseaux sociaux, de manière anonyme bien évidemment.

Malheureusement, la question du harcèlement de rue n'a pas été beaucoup abordée pendant la commission. Une récente étude a été menée à Fribourg, c'est sorti c'est la semaine passée, sauf erreur, qui démontre que quatre personnes sur cinq sont concernées par le harcèlement de rue en ville de Fribourg. Je pense qu'il serait extrêmement intéressant de mener une telle étude à Yverdon-les-Bains également. Merci pour votre écoute.

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON :

Je voudrais juste rebondir sur l'intervention de Mme Pierrette ROULET-GRIN et revenir sur cette idée d'une maison de la femme à Yverdon.

Effectivement, aujourd'hui les lois fédérales ont progressé. Dans le Canton de Vaud, effectivement, nous avons un système « qui frappe part », mais pour arriver à cette situation vous le comprendrez, on est dans la situation extrême et le but d'une Maison de la femme c'est d'anticiper cette situation extrême. C'est offrir un lieu sécurisant, au contraire de sécurisé, parce que maison de la femme, c'est un lieu sécurisant, ce n'est pas un lieu d'accueil d'urgence sécurisé. Dans le Canton de Vaud, il y en a qu'un seul pour l'instant, c'est la fondation MalleyPrairie. Ça demande une infrastructure énorme et c'est vrai que ce n'est pas ce qu'on souhaite pour l'instant sur Yverdon, même si ça pouvait se faire, mais ça, ça doit dépasser notre Ville, c'est quelque chose de cantonal. Il faut une volonté cantonale pour installer un lieu comme ça sur Yverdon.

Non, ici on parle d'un lieu sécurisant pour que les femmes se construisent, pour que les femmes se reconstruisent. C'est un lieu où la parole peut être déposée. Il faut pouvoir anticiper. Alors on va me répondre, il y a le centre LAVI, il y a les avocats, il y a les assistants sociaux, il y a tous ces gens-là. Oui, tous ces gens-là existent, mais tous ces gens-là, lorsqu'il faut aller vers eux, ça demande de monopoliser des ressources chez la personne frappée énormes.

Et nous, on souhaiterait en tout cas d'aller avant, car faire la démarche d'aller dans une institution, faire la démarche d'aller au centre LAVI, c'est déjà la démarche presque ultime. Ça veut dire que la femme a déjà beaucoup réfléchi, mais elle doit être forte, elle doit être étayée pour arriver à ce stade-là et le but d'une maison justement de la femme c'est d'offrir un entourage à cette femme et à toutes ces femmes, pour qu'elles osent à un moment donné déposer la parole à aller plus loin. C'est aussi un endroit où on peut réunir en un seul lieu toutes les informations, toutes les aides centralisées. Il peut y avoir un écrivain public, il peut y avoir un service juridique quasiment gratuit. Et il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui on est loin d'avoir fini avec notre système patriarcal, notre société patriarcale. On fait face à l'accueil de populations issues de la migration qui ne sont pas à notre stade de réflexion et il faut aussi éduquer et on remarque qu'il manque aussi cet effort-là d'éducation.

Je réfléchissais cet après-midi ; je me suis dit que j'étais le produit de trois générations de femmes, mais aujourd'hui il y a des femmes qui arrivent chez nous, elles se prennent une gifle en pleine figure, parce qu'elles, elles passent d'un système pratiquement moyenâgeux à notre situation aujourd'hui d'égalité homme-femme. C'est un choc de civilisation énorme et elles doivent pouvoir être entourées et je pense que c'est le but d'une maison de la femme, c'est cet entourage qu'il faudrait pouvoir créer sur Yverdon.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité peut vous rassurer, Mesdames et Messieurs, nous sommes particulièrement et

parfaitement sensibles à tous vos arguments et si vous nous renvoyez ce postulat, ce qu'on souhaite, et bien on fera ce travail dans les meilleurs délais et on explorera toutes les pistes que vous avez évoquées ce soir et peut-être d'autres que le service d'ailleurs nous a présenté pas plus tard qu'hier, qui viendront compléter toutes ces réflexions et de voir comment on peut vous répondre et vous rassurer de la meilleure façon possible.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération du postulat PO20.01PO et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS**

12.1

Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI et Consorts (Accueil des réfugiés du camp de Mória)

C'est donc une interpellation, qui est cosignée par le Parti vert/libéral, par le groupe socialiste et par le groupe des Vert.e.s. Je me permets de vous la lire.

Début septembre, plusieurs incendies ont ravagé le camp de Mória sur l'île de Lesbos. Ce camp accueille plus de 12'000 personnes, soit près de quatre fois sa capacité d'accueil, dont 2'200 femmes et 4'000 enfants. Avant même ces incendies, le haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU dénonçait des « conditions d'existence abjectes » et mettait en garde contre ce qu'il considérait comme une poudrière. Malheureusement, le temps lui a donné raison. Face à ce drame humanitaire, qui se joue aux portes de l'Europe, la Grèce a appelé à l'aide. Cet appel a été entendu en Suisse où de nombreuses villes se sont dites prêtes à accueillir des mineurs ou des familles. Ce bel élan de solidarité concerne aussi bien des grandes villes (Zürich, Genève, Lausanne), que des villes de taille plus modeste comme Neuchâtel, Moutier ou Delémont. Il transcende d'ailleurs les clivages politiques. A Neuchâtel, c'est une coalition du centre-droite et de la gauche qui a porté le sujet devant le Conseil général, qui a soutenu à la quasi-unanimité un texte demandant d'accueillir une cinquantaine de réfugié-e-s. La décision quant au nombre de réfugiés qui pourra être accueilli par la Suisse est de compétence fédérale, mais il peut être précieux, pour notre gouvernement, de savoir que, sur le terrain, des collectivités publiques sont prêtes à s'engager pour l'accueil des victimes de ce drame humanitaire.

Notre Ville multiculturelle a une belle tradition de solidarité à l'égard des réfugiés, que ce soit par le travail effectué par les services de la Ville, par les communautés religieuses et leur œuvre d'entraide ou par le riche tissu associatif actif dans le domaine de l'intégration. Nous avons une nouvelle fois l'occasion d'être à la hauteur de cette tradition.

Dès lors, nous souhaiterions poser la question suivante à la Municipalité :

La Municipalité est-elle disposée à rejoindre l'Appel des Villes Suisses et à écrire à la Confédération pour lui faire part de sa disponibilité à accueillir des victimes, notamment des familles et de mineurs non-accompagnés, du drame humanitaire que l'incendie de Mória représente ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit donc être

appuyées par cinq membres au moins.

Y-a-t-il cinq personnes ou plus qui soutiennent cette interpellation ? C'est tout à fait le cas.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

J'aimerais juste dire qu'en tant que signataire, j'aimerais insister sur le fait qu'il me semble que c'est le devoir en fait de toute société, de toute collectivité, de soutenir des gens qui vivent des moments incertains, même si c'est outre frontière. Et on en a discuté, dans le cadre de notre groupe, et c'est vrai ça a été rappelé que c'est de compétence fédérale de décider de la répartition des lieux et des placements des réfugiés en Suisse, mais je suis persuadée que si de nombreuses villes se dites prêtes à accueillir ces réfugiés du camp de Mória, on peut influencer la Confédération.

Donc, notre idée n'est donc pas de nous substituer à la Confédération, mais simplement de rejoindre les autres villes, qui se sont déjà engagées, comme vient de le soulever mon collègue Julien WICKI, à accueillir ces réfugiés.

Comme on dit « l'union fait la force » et je vous invite donc chères et chers collègues à soutenir notre interpellation.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ça a été dit, la Municipalité n'est effectivement pas sûre que ce soit à son niveau que ça puisse se passer, puisque la Confédération, sauf erreur, a accepté d'entrer en matière pour dix-neuf ou vingt réfugiés, ce qui effectivement est un chiffre, à première vue, extrêmement court.

Ensuite de ça, il y avait un dépôt d'une même intervention, sauf erreur du groupe socialiste, au niveau du Parlement qui voulait intervenir mardi, et cette intervention a été retirée pour une raison que j'ignore par ailleurs.

Alors bien sûr qu'humainement vous avez tous raison. Bien sûr que c'est peut-être quelque chose qu'on devrait ou on doit faire ; je ne sais pas encore comment on peut le faire. Maintenant de dire que la Municipalité est disposée à rejoindre l'appel à écrire à la Confédération pour dire qu'on aimerait pouvoir accueillir des victimes, je serais bien emprunté et la Municipalité serait bien empruntée de savoir combien on pourrait en accueillir et où on pourrait en accueillir ; ce n'est pas quelque chose qui a été fait, ce n'est pas une identification qui a été faite.

Alors vous me direz, quand on voit dans quelles conditions ces gens vivent et bien on peut faire un effort peut-être pour les accueillir d'une façon ou d'une autre. Alors, c'est plutôt un geste symbolique, Mesdames et Messieurs, qui est demandé au Conseil communal de ce soir, c'est-à-dire est-ce que ce Conseil communal a cette volonté, même si ça ne sert peut-être pas à grand-chose pratiquement, si ce n'est que d'un point de vue symbolique, de dire qu'on s'inquiète de savoir ce qui se passe dans ces camps et notamment à Mória et de voir dans quelle mesure la Confédération, peut-être à son niveau, peut reprendre la main ; et ça dépend d'ailleurs donc de la formulation qu'on pourrait tourner, mais on pourrait peut-être, disons, en faire une formulation qui dit que la Ville d'Yverdon s'inquiète de ce qui se passe là-bas, qu'elle demanderait à la Confédération de voir s'il y a pas moyen peut-être de revoir sa position et d'élargir sa position, mais de là à dire que nous pouvons en accueillir, peut-être, mais encore une fois, je serais bien emprunté de dire combien, mais ce n'est peut-être pas le débat réellement. C'est peut-être sur le principe, sur la philosophie et sur l'entrée en matière d'entraide qu'on est censé tous avoir quand on a la chance d'habiter peut-être ici et que d'autres ont la malchance d'être en situation extrêmement délicate.

Voilà, c'est plus philosophique, à mon avis symbolique, et c'est peut-être dans ce sens-là que le Conseil peut peut-être inviter la Municipalité à se positionner et à écrire à qui de droit dans ce sens.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je crois qu'il y a des moments dans la vie où les symboles et la philosophie sont absolument indispensables à la survie de notre humanité en tant que rassemblement d'êtres humains. Alors c'est clair qu'on ne va pas déterminer quel est le nombre qu'on souhaiterait, mais c'est que j'ai trouvé que la proposition d'accueillir vingt mineurs non-accompagnés au niveau suisse est tout bonnement scandaleuse.

Je proposerai par exemple que la Ville d'Yverdon se propose d'accueillir ces vingt-là et puis peut-être que la Confédération puisse faire un bout de plus. Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Je vous rappelle juste que nous sommes face à une interpellation. Normalement, seules les personnes qui ont déposé cette interpellation sont censées demander la parole. J'ai l'impression que nous sommes peut-être un peu trop avancés dans l'ordre du jour, donc effectivement comme c'était « et consorts », je ne sais pas qui sont tous les consorts, mais si c'est tous les Conseillers et Conseillères, ça va être un peu compliqué, je ne vous le cache pas.

Donc, si nous pouvions nous en tenir à ceux qui ont déposé cette interpellation dans un premier temps, certainement que la discussion sera ouverte pour la suite.

Donc, M. le Conseiller Julien WICKI, qui est effectivement identifié comme étant l'interpellant, vous avez la parole.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je remercie chaleureusement la Municipalité pour sa réponse, ainsi que pour son ouverture à certaines conditions que je comprends bien. Je crois effectivement, comme le disait M. le Syndic, qu'il s'agit ici d'un geste symbolique qu'on peut faire ce soir. Pour renforcer ce geste symbolique et pour se joindre à l'ouverture que la Municipalité vient de manifester, je vous propose que ce Conseil vote une résolution que j'ai transmise aux différents groupes avant ce Conseil et qui dit la chose suivante :

Dépôt d'une résolution

Ayant entendu la réponse de la Municipalité concernant l'accueil des victimes de l'incendie du camp de Mória, le Conseil communal l'invite à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour se mettre à disposition de la Confédération pour participer à l'accueil des victimes les plus fragiles de ce drame humanitaire.

Et je précise bien effectivement par-là que je partage complètement l'avis du Syndic ; ce sera extrêmement difficile ce soir d'articuler un chiffre en disant on va en accueillir un nombre x, y, z, parce qu'effectivement tout dépend des décisions qui seront prises par la Confédération, mais je pense que symboliquement le fait que plusieurs villes disent qu'elles sont prêtes à faire un effort dans ce domaine sera un geste que la Confédération va certainement entendre.

Juste peut-être quand même, pour savoir effectivement de quoi on parle, je vais rapidement faire un tout petit peu de mathématiques. M. le Syndic rappelait qu'effectivement la Confédération a prévu d'accueillir une vingtaine de réfugiés. Parallèlement, l'Allemagne a prévu d'en accueillir mille cinq cents. Mille cinq cents rapportés à la population de la Suisse, ça ferait cent cinquante et rapportés à la population d'Yverdon ça ferait un demi réfugié !

Donc sans vouloir faire des calculs d'apothicaire sur savoir s'il faut en compter cinq, dix, quinze ou vingt, on voit bien ici que le nombre de personnes dont on parle c'est un nombre extrêmement faible. Mais par contre c'est un geste de solidarité extrêmement important et avec une portée symbolique forte, et c'est pour ça que je vous invite à soutenir cette résolution et ainsi encourager la Municipalité dans la démarche que le Syndic nous a présentée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Nous sommes donc en présence d'une résolution.

La discussion est enfin ouverte sur l'adoption de cette résolution.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je comprends bien l'urgence de votre interpellation, mais surtout et principalement celle des personnes en difficulté. Malheureusement, nous n'avons pas cette capacité de pouvoir accueillir toutes les personnes que l'on voudrait et surtout, quel signal donnerions-nous finalement aux personnes restées sur place ?

Sachant que Mória n'est pas le seul camp en difficulté et que la Suisse agit déjà sur place en envoyant du matériel d'aide humanitaire et ça a été le cas encore mi-septembre. Il paraît donc difficile de prendre position sur cette interpellation, enfin sur cette résolution respectivement, qui dépasse à mon avis les compétences de notre Conseil et je ne suis pas sûr que cela soit de notre ressort.

J'inviterais plutôt mon collègue, ainsi que les signataires à plutôt interpellier le Parlement fédéral au lieu de ce Conseil et sa Municipalité. Je pense que vous connaissez suffisamment de conseillers nationaux, qui pourraient intervenir au sein du Parlement fédéral, voilà.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Cette demande me rappelle une question que j'ai posée dans le canton d'Appenzell, demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, où j'ai demandé au président d'une des communes, combien il y avait de réfugiés en Appenzell. Il m'a dit « Nous, quand on se partage, on en 1 ½ !... Oui, c'est très spécial ! ».

Et là j'ai l'impression qu'on veut se donner bonne conscience : c'est évident que c'est d'abord la Confédération qui a la main pour légaliser la présence de ces gens. Puis - ensuite, qu'il va y avoir une répartition. Et il est évident que ça se saura : il y aura peut-être là un moment pour comment bien accueillir ces gens. Autrement c'est se donner bonne conscience : puis voilà, on a on a écrit, c'est fait. Mais j'entends, avec le nombre de personnes que la Confédération a dit qu'elle voulait accueillir... et le nombre de villes qui se sont déjà annoncées - il n'y en a que quelques-unes qui sont citées - mais il y a encore d'autres qui sûrement se sont déjà annoncées aussi.

Alors je crois qu'il faut être réaliste, il faut attendre qu'on ait les décisions fédérales et puis ensuite il sera toujours temps d'écrire la Confédération, sinon c'est une fausse bonne idée.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Alors je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour ses réponses, pour les réponses qu'elle a apportées. Donc, on apprend notamment que c'est rappelé que la Confédération s'est engagée à accueillir vingt personnes, donc c'est extrêmement peu. Dans ce sens-là, c'est l'occasion pour notre Conseil de demander à la Municipalité d'envoyer un message fort aux autorités fédérales pour accueillir ces personnes en détresse. Donc même à notre échelle on peut agir pour accueillir les victimes du camp de Mória et je vous invite donc à soutenir cette résolution.

Donc, ça a été dit, le but ce n'est pas de quantifier en fait et de donner des chiffres sur le nombre de personnes qu'on a envie d'accueillir, mais de donner un signal à la Confédération, pour qu'elle revoie le nombre de personnes que nous accueillerons et pour donner un signal comme quoi on est disponible pour inciter justement la Confédération à demander à accueillir plus de vingt personnes, ce qui est extrêmement peu vu le nombre de personnes qui sont touchées par cet incendie.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors oui c'est vrai, M. GAFNER, nous sommes face à une compétence fédérale. Je dois vous dire que plusieurs Conseillers nationaux ont imaginé intervenir au niveau des chambres fédérales, mais vous connaissez les majorités au niveau des chambres fédérales comme moi, puisque le parti que vous représentez fait partie de la première force politique de ce Parlement, avec le PLR derrière lui, et, vous savez comme moi, qu'il est extrêmement difficile de construire des majorités au sein des chambres fédérales pour soutenir un tel geste de solidarité et d'ouverture.

La situation à Mória est absolument effroyable. Elle nous concerne toutes et tous ; on ne peut pas rester totalement muets face à ce qu'il se passe, même à Yverdon-les-Bains, même avec une problématique qui est de compétence fédérale. On ne peut pas toujours se cacher derrière des aspects technocratiques, des aspects légalistes quand il s'agit de la santé et de la vie d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sont dans le besoin. Nous avons la chance de vivre dans un pays en paix avec certains moyens financiers.

Alors moi je tiens à le relever ici ce soir l'ouverture du Syndic. Je le remercie pour l'ouverture qu'il a manifestée tout à l'heure. Il est vrai qu'il serait difficile de venir avec une proposition extrêmement précise en déclarant simplement que la Ville d'Yverdon souhaite accueillir x réfugiés de l'île de Mória, du site de Mória, mais aujourd'hui nous avons l'occasion d'envoyer un signal assez clair, et je crois que la Municipalité l'a bien compris et la proposition de notre collègue WICKI reste effectivement symbolique, mais face à ce drame humain, nous ne pouvons pas rester muets ; il me semble important d'envoyer ce signal qui a déjà été porté par d'autres villes en Suisse.

Je suis persuadé que le Conseil Fédéral et je l'espère des chambres fédérales, malgré les majorités que l'on connaît, entendront ce signal et suivront ce geste de solidarité, qui est porté par plusieurs villes en Suisse.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Alors le Parti libéral radical, et non pas le groupe PLR et Centre-droite, comprend évidemment la démarche de notre collègue Julien WICKI. En ce sens, on s'associe sur le fond aux propos de M. le Syndic, position de la Municipalité.

En revanche, on a quand même un problème de forme par rapport à ce qui est proposé. Si M. le Conseiller WICKI avait utilisé une autre formulation qui finalement éloignerait cette question de compétence, alors on aurait pu la soutenir, mais dans le cas présent une majorité, encore une fois du Parti libéral radical et non pas du groupe PLR et Centre-Droite, va, une fois n'est pas coutume, s'abstenir lors de ce vote.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Nous voyons des drames humains depuis des années, des drames humains qui sont insupportables, des drames humains qui nous bouleversent et on se sent tout le temps dans l'impuissance, avec ce sentiment de ne pas être en capacité d'agir.

Alors bien sûr ce n'est pas de notre compétence, mais nous, en tant que citoyen, en tant qu'êtres humains, peut-être en avons-nous assez de ne rien faire, de ne rien dire, de rester dans le silence et dans l'indifférence. Nous avons peut-être besoin aussi de faire savoir que nous avons à cœur d'être solidaires et que nous sommes prêts à l'être.

Vingt mineurs, vingt enfants seuls non-accompagnés, c'est tout ce que la Suisse peut faire ? Quand on a lu ces chiffres, nous étions beaucoup à avoir honte. Et ce soir, c'est regagner notre propre dignité que de soutenir cette résolution et que de dire à notre Municipalité que nous avons confiance dans sa capacité à porter la voix des citoyens d'Yverdon qui disent nous le pouvons, nous le voulons et nous les attendons.

Le groupe socialiste soutiendra de tout cœur cette résolution.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Alors on a parlé beaucoup de compétence fédérale et je tiens quand même à rappeler à notre Conseil communal la difficulté relationnelle qui existe entre la Confédération et les communes, quand il s'agit justement de l'ouverture des centres d'accueil des réfugiés.

Donc évidemment que c'est une compétence fédérale d'accueillir et de décider du nombre. Par contre, la Confédération, elle est toute contente quand elle voit une majorité ou un grand nombre de villes ou de communes, qui sont prêtes à accueillir au moins une famille, parce qu'ils savent qu'à ce moment-là au moins, ils n'auront pas ce problème, qu'ils ont eu dans plusieurs communes suisses où de tels projets d'ouvertures de centres de réfugiés, d'accueil des réfugiés, ont été freinés ou arrêtés. Ça, concernant les compétences.

Maintenant, concernant la partie de ce Conseil communal, qui craint la surpopulation étrangère et de ne pas pouvoir accueillir tous les malheureux de la terre. M. le Syndic l'a sûrement dit, et d'autres collègues aussi, Yverdon au cas où elle viendrait à accueillir des personnes de ces malheureux, elle n'aurait pas à accueillir plus que, sûrement pas plus, qu'une famille ou un petit nombre de mineurs, voire un mineur ou une mineure.

Donc éventuellement, si ça peut rassurer un certain nombre de nos collègues à droite, je propose, on peut mettre dans le texte que Yverdon-les-Bains serait prête à accueillir au moins une famille de ces réfugiés. Merci.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

J'aimerais juste faire un petit exercice de généralisation. J'ai entendu tout à l'heure « attendons que les autres communes bougent, ce n'est pas à nous d'agir en premier, attendons, voyons ce qui va se passer ». Si on généralise ce type de discours, si toutes les communes généralisent ce type de discours, bien personne ne bouge. Par contre, si chaque commune, un maximum de communes expriment une intention d'en faire plus que ces vingt mineurs non-accompagnés, là on a peut-être, en généralisant ce type d'action-là, de quoi faire un peu bouger les lignes au niveau de la décision de la Confédération. Donc, je vous invite, dans ce sens-là, à penser à quel type de généralisation vous voulez et quel type de discours et de symboles, effectivement, nous voulons montrer.

Sur la question de la compétence communale, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée que nous n'avons pas de compétences. Nous avons une compétence de pouvoir effectivement écrire, interpellier la Confédération et proposer. C'est une compétence que nous avons, c'est une action que nous pouvons faire et en ce sens-là, cela relève aussi de notre compétence.

Enfin, toute dernière remarque, je pense que le quotidien, notre quotidien à nous, Yverdonnois, ne va pas changer radicalement du fait de l'écriture d'une lettre ou d'une interpellation de la Confédération à ce sujet-là. Notre quotidien à nous, de tous les jours, ne va pas changer. Il ne changera pas non plus si Yverdon accueille deux, trois, quatre personnes de plus sur son territoire dans ce cas-là. Par contre, le quotidien de ces personnes, qui seront accueillies en Suisse ou à Yverdon ou ailleurs, lui, il changerait radicalement, le quotidien de personnes, je le rappelle qui vivent actuellement dans une extrême précarité.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

Alors évidemment, il est louable d'accueillir des réfugiés, spécialement dans la situation où ils sont en ce moment, mais il y a deux-trois choses que je me pose une question. On va les loger où ? Admettons même si on a trois, six, huit ; il y en a qui parle de vingt, je sais très bien qu'il y en a ici qui en aimerait cinquante, évidemment. Admettons qu'il y en vienne déjà quatre ou cinq, des enfants ; on ne va pas les mettre dans un hôtel, on ne va pas les mettre dans un appartement seuls. Donc il faut que ça soit des gens qui les accueillent. Alors est-ce qu'il y aurait déjà des

personnes qui s'engageraient à les prendre chez eux ? Enfin voilà.

Et puis, une seconde chose, ces jeunes, donc mineurs ou même s'il y a des familles, ils vont rester combien de temps ?

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je me permets juste de vous rappeler que nous sommes sur la prise en considération d'une résolution.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

Oui justement, mais pour la voter oui, non ou s'abstenir, il faut avoir un petit peu des indications. Il faut avoir une marche à suivre. On les prend, OK. Ah ! Il en arrive quatre dans deux semaines à Yverdon. Est-ce que vous savez où ils iraient ? Est-ce que vous savez où ils iraient loger ? Ça c'est la première chose, ils arrivent avec l'avion, on va les chercher avec le train, ils arrivent à Yverdon, voilà.

Alors moi ce qui me ferait plaisir, c'est qu'il y ait des gens, de gauche spécialement, certains autres de droite, qui s'engagent à dire « Oui, moi je les prends chez moi ». Autrement, je ne vois pas où ces gens veulent aller, où loger.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'adoption de cette résolution est acceptée par 47 oui, 16 non et 21 abstentions.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.2

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Aménagements extérieurs de la salle de gymnastique Pestalozzi)

En tant que citoyen, il est difficile de suivre les projets yverdonnois depuis le moment où ils arrivent dans notre sphère de citoyen ou de Conseiller communal, jusqu'à leur réalisation. Pour avoir tenté de suivre depuis quelques années le projet de démolition et de reconstruction de la salle de gymnastique Pestalozzi, je m'étonne des différences entre le projet mis à l'enquête et la réalisation finale.

Aujourd'hui, je m'en tiens uniquement à des éléments évidents dans les aménagements extérieurs. Que s'est-il passé sur le côté Château de la nouvelle salle de gym où, au lieu de la petite dizaine de places de parc voiture figurant sur les plans accompagnant le préavis PR17.31PR que nous avons voté, se trouvent maintenant des bancs en béton, des supports pour places de vélos, des places pour voitures électriques marquées en jaune et surtout aucune place pour handicapés, alors qu'elle figurait explicitement sur le rapport de la CAMAC.

Alors, est-ce qu'éventuellement des enquêtes complémentaires m'auraient échappé ? Je m'étonne de cette situation. Je me demande qui a eu la responsabilité de la coordination pour ces aménagements. Je serais content d'avoir une réponse sur cette différence importante entre la réalisation et la mise à l'enquête, dont je rappelle que nous avons les plans annexés lorsque nous avons voté le préavis PR17.31PR.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Et bien, M. le Conseiller COCHAND, c'est le Service des bâtiments qui est en charge de ce dossier.

La fin du chantier de construction de la salle de gymnastique a dû être menée au pas de charge en raison du COVID et de la rentrée scolaire. Avant que les entreprises ne quittent le chantier, BAT a fait valider à la Municipalité - un peu dans l'urgence, c'est vrai - certaines améliorations des aménagements extérieurs. Ces améliorations sont celles que vous venez de décrire. Une procédure est actuellement en cours auprès de la police des constructions.

Nous devons l'admettre, le marquage de la place de stationnement pour personne à mobilité réduite a été oubliée. Nous sommes sincèrement désolés et nous tenons à remercier M. le Conseiller LOOS de nous l'avoir rapidement signalé. Nous sommes en train de déterminer son nouvel emplacement et procéderons prochainement au marquage.

Pour rappel, la plupart des réponses à ces questions ont été apportées à une délégation de la Commission de gestion, dont vous faisiez partie M. le Conseiller COCHAND, lors de la visite des lieux jeudi 10 septembre dernier.

Voilà ce que je peux vous dire.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je n'ai pas du tout obtenu de réponse, mais je ne veux pas dire ce qui s'est passé dans le cadre de la Commission de gestion. De toute façon, ma question avait été posée bien avant et je pense être en droit d'obtenir aujourd'hui une réponse.

Je m'étonne vraiment, comme citoyen, que lorsque nous faisons des mises à l'enquête, nous sommes tenus de les respecter. Et là, dans cette mise à l'enquête, il y avait huit places de voitures et une très grosse place qui était prévue pour les handicapés. Ces places ont disparu et tout à l'heure vous avez répondu à M. Philippe GUIGNARD, qui s'est posé une question un peu identique au sujet des places qui ont disparu pendant les travaux de la salle du collège Pestalozzi. Et vous avez répondu « Ce n'est finalement pas très grave, vous retrouvez des places, puisque maintenant le chantier de la salle Pestalozzi est terminé et que vous récupérez donc des places ». Or, ce que je constate, c'est que quand on avait mis à l'enquête la rue du Valentin, il y a eu des suppressions de places devant le Coq et on nous a dit à l'époque ces places seront compensées dans le cadre de toute la rénovation de la rue Pestalozzi. Ça n'a jamais été le cas.

Maintenant, on fait disparaître à nouveau des places et on le fait d'une façon telle que, pour finir, on se trouve même avec une signalétique, qui est complètement inappropriée dans ce parking. Je ne bénéficie d'aucune information particulière par le fait que je suis à la Commission de gestion. Je suis à la Commission de gestion simplement parce que je suis un citoyen qui essaye de faire son travail correctement et qui suit une affaire comme celle dont je vous fais part maintenant. Moi, je trouve personnellement inadmissible que l'on puisse se permettre de ne pas respecter une mise à l'enquête.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Tout d'abord M. COCHAND, je viens de vous répondre. Donc, ne dites pas que je ne vous ai pas répondu, puisque j'ai pris la peine de vous répondre.

Deuxièmement, ne dites pas non plus des choses que j'aurais dites, qui ne l'ont pas été. J'ai effectivement dit à M. GUIGNARD que des places de parc se retrouvaient devant la salle Pestalozzi. Et bien c'est juste parce qu'il en avait vingt-quatre de supprimées, M. le Conseiller COCHAND, vingt-quatre places de parc supprimées pendant le chantier de la salle Pestalozzi et il y en a quatorze qui ont été remises. Donc, lorsque je dis que l'on retrouve les places de parc en face, il y en a bien quatorze qu'on retrouve.

Ensuite pour le reste et bien je vous ai expliqué le contexte dans lequel nous avons donc fait des réaménagements, réaménagements qui sont en cours, je le répète, puisque vous semblez ne pas avoir compris ; une procédure est en cours auprès de la Commission à des constructions.

Et puis oui, M. le Conseiller COCHAND, vous avez bénéficié de ces réponses déjà dans le cadre de la Commission de gestion dans laquelle vous ne siégez pas comme simple citoyen, mais comme Conseiller communal. Donc vous aviez déjà toutes les réponses aux questions que vous avez choisi de poser ce soir en public.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.3

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Mesures touchant à la circulation et à la mobilité)

Comme je le disais tout à l'heure, il est difficile de suivre les projets yverdonnois depuis le moment où ils arrivent dans notre sphère. Pour avoir tenté de suivre depuis quelques années ce qui se passe du côté de la rue des Cygnes et tout particulièrement entre le quai de la Thièle et le Conservatoire, j'ai été très surpris de voir dans la Feuille des avis officiels (FAO) de nombreux projets de changement de signalisation, alors que, je le disais tout à l'heure dans cette assemblée, nous ne disposons toujours pas d'un plan des circulations validé et communiqué, tant à ce Conseil, qu'à la population yverdonnoise.

Nous avons voté récemment dans ce Conseil le préavis PR19.20PR. On nous y demandait un crédit de CHF 470'000.- pour des aménagements en lien avec la mobilité douce. Et le préavis renvoyait les Conseillers curieux à un document consultable en version électronique. Ce document, c'était le plan directeur de la mobilité douce et c'était l'occasion de découvrir qu'il y avait eu toute une procédure de consultation dans laquelle Pro Vélo avait pu largement s'exprimer. Nous avons donc pu voter ce PR19.20PR en connaissance de cause. Nous pouvions consulter le document, voir la cohérence entre le plan directeur des mobilités douces et les aménagements proposés.

Maintenant, qu'est-ce qu'il en est pour ce qui a paru dans la FAO, à savoir des mesures qui touchent à la rue des Casernes - une mise partielle en sens unique - et également ce qui va se passer à la rue des Cygnes, qui serait avant tout dédiée à de la mobilité douce ? A un moment donné, on va bien quand même devoir voter ici dans ce Conseil des crédits pour réaliser ces mesures. Alors pourquoi est-ce que nous ne disposons pas, comme ça a été le cas dans l'autre affaire, d'abord du plan sur lequel on peut s'appuyer, plan à partir duquel des propositions d'aménagements sont proposées, sur lesquelles ensuite nous votons pour les crédits ? J'ai le sentiment qu'on fait les choses un peu à l'envers.

Alors qu'en est-il de la validité, surtout que Mme Valérie JAGGI WEPF a laissé entendre tout à l'heure, puisqu'elle répondait par anticipation, que c'était lié à des mesures COVID, alors je vous écoute.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors oui M. le Conseiller, c'est ce que je vous ai répondu. Il s'agit de mesures COVID. La rue des Cygnes est en phase de test pour voir ce que ça donne. Donc au niveau des coûts, comme vous argumentez ce n'est que des marquages pour l'instant, et ça ça va dans le compte de la signalisation du service et il n'y a pas de coûts absolument indécents et pas besoin de passer par le Conseil communal, puisqu'ils n'excèdent pas les CHF 50'000.- qui sont octroyés à Municipalité.

Vous dire qu'on fait les choses à l'envers, absolument pas, puisque le plan des circulations dont vous êtes membre de la Commission et donc vous savez à quoi on en est, et bien effectivement qu'on peut quand même prendre des mesures en attendant la validation du plan des circulations, notamment des mesures urgentes, puisqu'encore une fois c'est des mesures COVID et qu'on voulait les prendre rapidement.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.4

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Commission urbanisme et mobilité)**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

M. le Conseiller Daniel COCHAND avant que je commette un impair, on est d'accord vous n'avez plus de question sur la Commission urbanisme et mobilité ? Ou ferais-je une erreur ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Vous faites une erreur, Mme la Présidente, mais elle n'est pas bien grave. Je pense qu'on la corrige tout de suite.

Alors nous avons eu un bel échange avec Mme la Municipale Gloria CAPT, qui a été particulièrement brillante pour essayer de nous expliquer que cette commission n'était pas une commission consultative, mais informative.

J'ai profité du moment où nous discutons de l'arrêté d'imposition, sur lequel j'avais une position très arrêtée, pour consulter la thèse de Mme Gloria CAPT. J'ai été impressionné par la valeur du document et j'en ai retiré quelque chose, c'est qu'on ne parle pas le même langage avec Mme Gloria CAPT. Par exemple, quand je parle de l'APA pour moi c'est l'Axe Prioritaire d'Agglomération et pour Mme Gloria CAPT, c'est la loi sur la procédure administrative, acronyme APA, voilà ça c'est pour la plaisanterie.

Maintenant de manière beaucoup plus sérieuse, la thèse de Mme Gloria CAPT a porté essentiellement sur la participation du citoyen, lorsqu'il s'agit d'établir des lois et des règlements.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

M. le Conseiller, juste une petite précision, c'est Mme la Municipale Gloria CAPT.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Qu'est-ce que j'ai dit par erreur ?

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Il manquait un petit bout ! Il manquait « Mme la Municipale », M. le Conseiller.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je m'en excuse, je verrai la vidéo, j'ai eu un blanc.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Pas de souci, mais si vous arrivez à venir à la question aussi, parce que l'heure avance, je me permets d'intervenir, merci beaucoup, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors aucun problème, mais je finis quand même la phrase intéressante que j'ai trouvée, c'est que le but de tout ça, c'est de créer un sentiment de confiance et d'améliorer les rapports du citoyen avec l'administration.

Et pour ma part, je considère que la Commission urbanisme et mobilité est justement de ces commissions qui a une valeur vraiment consultative ; elle a aucun pouvoir décisionnel, mais c'est un vrai pouvoir consultatif. D'ailleurs, Mme la Municipale Gloria CAPT disait qu'on tenait compte des avis, qui étaient exprimés par les participants, alors j'aimerais bien qu'une fois ou l'autre on aborde réellement le sens du mot « consultatif ».

Alors maintenant ma question est la suivante :

Les statuts de cette commission prévoient qu'elle se réunisse deux fois par année. Alors si le COVID a pu justifier l'annulation de la séance du début de l'année, où on devait précisément nous présenter le plan des circulations, il n'en va pas de même à mon avis de l'annulation de la séance du juin qu'il aurait été possible de tenir. Et à l'heure actuelle, il paraît peu probable que nous puissions organiser deux séances en 2020 et ce n'est pourtant pas, à mon avis, les sujets qui manquent, en ne citant que le plan des circulations, les parklets, les mesures FAO, etc.

Quand auront lieu les deux séances de cette année ? Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF, je suppose ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Malheureusement, M. le Conseiller COCHAND, vous n'avez pas le choix de celle qui vous répondra, c'est moi.

Pour que la Commission puisse siéger deux fois, il faut au moins que l'on soit dans une année normale. 2020 ne l'est pas, avec le COVID qui a bouleversé tous les plannings - j'imagine que tout le monde s'en est rendu compte - et la tenue de toutes les séances.

Pour que la Commission puisse siéger, il faut aussi qu'il y ait de la matière. Certes, le plan des circulations permet d'affirmer qu'il y a de la matière, mais la Commission du Conseil était déjà constituée et avait même déjà siégé au mois de mai. Le présenter en Commission urbanisme et mobilité perdait dès lors tout son sens. De surcroît, la collusion de toutes les séances annulées pendant le confinement et reportées ne permettait plus sa tenue. Nous avons tous dû nous adapter cette année à la situation extraordinaire que nous vivons et la Commission urbanisme et mobilité aussi.

Donc, nous avons la joie et le plaisir de nous revoir au mois de novembre, le 9 novembre, si ma mémoire ne me trahit pas. Et bien c'est le 9 novembre que nous nous réunirons, voilà.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.5

Une Question de Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER (Point d'eau au terrain multisport des Moulins)

Il y a un an était inauguré le terrain multisport des Moulins, qui est fréquenté et très apprécié des habitants du quartier yverdonnois et même au-delà.

La sécurité a été améliorée depuis quelques mois et les parents se sentent plus tranquilisés par ces modifications.

Ce terrain a tout pour bien faire et les utilisateurs rêvent maintenant, après l'aspect sécurité renforcé, d'un point d'eau pour se désaltérer, ce qui limiterait certainement les déchets en bouteilles plastiques aux abords du terrain.

J'aimerais poser la question suivante à la Municipalité :

Un point d'eau à proximité du terrain de sport est-il envisagé d'ici la prochaine belle saison, comme par exemple celui du skatepark ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

En effet le terrain multisports est apprécié, heureusement du reste, parce que c'est une réalisation de qualité, que nous avons améliorée sur le plan de la sécurité comme vous le savez. C'était du reste essentiel, c'est exact.

Mais pour l'heure, nous ne disposons pas de budget supplémentaire pour y installer un point d'eau, qui coûterait environ CHF 20'000.-. Nous l'avons fait estimer cette semaine. Par voie de conséquence, nous ne pourrions pas vous satisfaire sur ce point-là, en tout cas dans l'immédiat.

Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.6

Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Accès à la mini-déchetterie de la Roselière)

Il se fait gentiment tard et j'aimerais du coup vous raconter une petite histoire. Elle parle d'un groupe scout, dont le local est situé entre Thièle et Mujon, à côté du boudodrome. Depuis sa fondation, voici plus de trente ans, en 1989, ce groupe organise chaque samedi des activités scout ouvertes aux enfants et adolescents, leur permettant de développer leurs compétences tant sociales que sportives ou créatrices. Activités planifiées, élaborées et menées à bien par un groupe de responsables âgé-e-s d'une vingtaine d'années, tou-te-s bénévoles. Malgré leurs grands efforts, ces activités produisent quelques menus déchets, dont la plupart peuvent cependant être recyclés.

Tout allait donc bien, dans le meilleur des mondes, jusqu'à cet été, le point de collecte de la Roselière leur permettant de trier ces déchets. Depuis peu, ce site est apparemment fermé au public, accessible uniquement via la carte de déchetterie de la STRID.

Le groupe scout, de même que les locataires de la cabane attenante à ses locaux, ne possédant pas de telle carte, il leur est à présent impossible de pratiquer le tri des déchets, pourtant promu et fortement encouragé par Yverdon.

Voulant remédier à ce problème, le responsable du groupe, dont je tairai le nom ici puisque c'est moi, a récemment contacté les services de la ville pour obtenir deux exemplaires de cette carte, une pour les scouts et une pour les locataires de la cabane. Après une petite ou plus demi-douzaine de téléphones avec des interlocutrices et interlocuteurs, qui se renvoient la balle parmi, il semble que ces cartes de déchetterie soient nominatives et ne puissent donc être transmises qu'aux particuliers.

Ainsi une association, une petite PME ou une indépendante, ne peut pas bénéficier du service yverdonnois de déchetterie sur son lieu d'activité notamment. La Municipalité me corrigera peut-être, quoique sait-on jamais, mais j'en déduis que nos responsables sont invité-e-s, après les activités scout, à venir déposer leurs vieilles boîtes de conserve devant le portail de l'entrée du point de collecte ; même chose étant valable pour les locataires de la cabane, en fin de séjour et pour toutes les autres entités que je viens de citer.

Je demande donc à la Municipalité quelques explications, quelques éclaircissements, sur les points suivants :

- Est-elle au courant de cette fermeture au public du point de collecte ? Avec une petite question subsidiaire dont je pense néanmoins pouvoir supposer de la réponse, pourquoi en est-il ainsi ?
- Que peuvent donc faire les associations et autres PME locales, pour trier leurs déchets ? A noter que dans le cas qui me concerne, les locataires paient une taxe de séjour pour chaque personne-nuit passée sur place, taxe de séjour qui devrait certainement servir, quoi que peut-être un peu indirectement, à payer la gestion des déchets.

Merci beaucoup pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Très bonne question, je vais vous y répondre directement.

Les associations, pour avoir une carte STRID, doivent écrire au Service des travaux et de l'environnement. On ne va pas téléphoner à une secrétaire, à un Municipal, à n'importe qui. Chaque association, elle demande ; elle a une raison sociale à Yverdon ou à Treykovagnes, donc les cartes de STRID.

Alors on va demander aux associations d'écrire ; elles écrivent et puis ces demandes sont analysées en fonction du règlement, de l'importance des déchets qu'elles ont et je vous promets que si vous le faites, vous recevrez de STRID, via le Service des travaux et d'environnement, une carte.

Maintenant, pourquoi la déchetterie de la Roselière est fermée ? Tout à fait normal, il y a tellement eu d'incivilités dans cette déchetterie, les gens lançaient les cornets par-dessus la barrière, qu'on a décidé de la fermer, comme on ferme les mini déchetteries où il y a un moyen d'avoir l'électricité pour mettre le dispositif adéquat.

Donc, la Roselière elle est fermée. Les gens du quartier, pas de problème, ils ont tous une carte STRID. Vous, vous avez une association de scouts, vous écrivez, on va étudier votre projet et je vous promets qu'on vous donnera satisfaction.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Merci beaucoup pour votre réponse. Je me permettrais juste de proposer de peut-être mettre l'information plus directement, je ne sais pas sur le site internet ou comme ça à disposition, afin qu'on n'ait plus besoin de faire plein de téléphones comme ça, pour finalement devoir écrire un courrier. Merci beaucoup.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.7

Une Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Parcours Vita)

Il est réjouissant de voir l'évolution de la Ville en matière de sport ces dernières années, avec la construction d'un skatepark, l'aménagement des rives du lac, la réfection du stade et peut-être bientôt Sports 5.

Cependant, il est difficile de se promener dans les alentours de la plage sans remarquer les vestiges de ce qui ressemble vaguement à un parcours Vita.

De plus en plus, la population se tourne vers les sports à l'extérieur, d'autant plus en période de COVID. La fréquentation de ce semblant de parcours laisse démontrer qu'un vrai parcours Vita à Yverdon serait très prisé et permettrait de donner une plus-value à notre magnifique plage.

La zone de la plage offre des sites d'ombres idéaux pour la pratique du sport en cas de grosse chaleur, une protection contre le vent et un agréable cadre.

Dès lors, nous souhaiterions poser la question à la Municipalité :

— La Municipalité a-t-elle prévu de rénover le parcours existant ou recréer un parcours Vita ?

Ensuite, j'ai pris connaissance récemment d'une motion de Mme la Conseillère Anne GILLARDIN posée en 2018 sur le même sujet.

Je remercie donc la Municipalité pour sa réponse.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le parcours Vita, enfin anciennement Vita, puisque c'était une assurance « Vita », a subi effectivement différents coups d'arrêt.

Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai la responsabilité des sports depuis 2002 et puis cet élément est déjà venu une fois sur la table de la Municipalité et à l'époque la Municipalité n'avait pas suivi le fait de rénover ou de continuer à entretenir le parcours Vita. On avait une offre à l'époque d'une assurance, qui devait être la Zurich, mais peut-être qu'il y en a d'autres qui font ça actuellement, et donc il y a certainement les assurances qui sont prêtes à investir aussi et aider les communes, pour qu'on puisse mettre des éléments de ce type, qui sont évidemment en faveur de la santé et des éléments qu'on peut faire facilement en famille notamment.

Donc, pour en revenir à votre question, c'est en tout cas très volontiers que je repasserai la question au niveau de la Municipalité et regarderai avec les services dans quelle mesure on pourrait vous répondre, j'ose espérer favorablement, mais évidemment je ne peux pas préjuger des décisions de la Municipalité sur la base des préavis des services.

Toujours est-il que c'est très volontiers qu'on prend votre question et qu'on y répondra dans les meilleurs délais.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

J'ai juste commis un petit impair, il ne s'agit pas d'une question, mais d'une interpellation. Donc elle doit être appuyée par cinq personnes au moins, M. le Conseiller.

Est-ce que vous avez cinq personnes pour soutenir cette interpellation ? Je vois que M. le Syndic aussi a repris la question plutôt que l'interpellation.

Voilà c'est le cas je vous remercie juste pour corriger cette problématique de forme.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :

Alors je remercie la Municipalité pour sa réponse.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Nous arrivons au point 12.8 de notre ordre du jour avec un postulat normalement de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN qui semble avoir déserté la séance depuis un certain temps, mais qui est accompagné aussi de M. Christophe LOPERETTI.

Donc, M. le Conseiller Christophe LOPERETTI, je vous cède la parole pour ce postulat.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :

Merci Mme la Présidente. En effet mon collègue Ruben RAMCHURN ayant eu une urgence, il a dû quitter la salle.

12.8

Un Postulat de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI et consort (Pour un projet pilote d'autoroute à vélo à Yverdon)

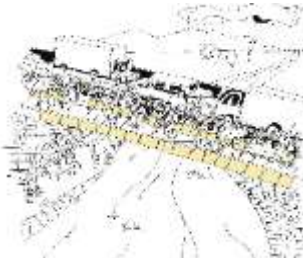
La crise climatique et sanitaire ont quelque peu rebrassé les cartes des enjeux de la mobilité, menant dans certaines villes à de véritable guerre des transports, souvent plus mues par l'idéologie que par l'intérêt commun. Notre Ville a, avant les autres, été meurtrie par une guerre des transports, qui s'est conclue par l'initiative « Stop aux bouchons » et je pense que les habitants de notre Ville

n'ont plus envie de vivre ça.

Afin de développer harmonieusement les différents modes de mobilité et d'éviter une guerre entre la voiture électrique et le vélo électrique, il faut réfléchir à des solutions innovantes, faire preuve d'audace et lancer des projets pilotes, seul moyen de vérifier de manière temporaire si une idée est vraiment bonne.

Si l'on veut encourager et sécuriser la mobilité douce, il faut autant que possible la canaliser de manière séparée du trafic automobile, lui garantir des parcours les moins interrompus possibles et faire en sorte qu'elle ne soit pas un danger pour les piétons.

Des solutions de passerelles ou de viaducs modulaires en bois et métal sont proposées par quelques start-up et un projet pilote de Véloroute, qui combinait des panneaux solaires, vient d'être abandonné à Bâle suite à une affaire de copinage et de conflits d'intérêt. Ce projet était intéressant, puisqu'il permettait la circulation des vélos musculaires et électriques sur deux pistes dans chaque sens, de manière sûre et sans conflit avec les autres usagers. Ces passerelles peuvent également être couvertes, afin de protéger les usagers des intempéries.



L'abandon du projet de Véloroute de Bâle-Campagne entre Pratteln et Augst, qui avait été annoncé en grande pompe avec l'Office fédéral des routes (OFROU) le 9 septembre 2020, est potentiellement une belle opportunité pour Yverdon, qui pourrait intégrer un tel projet dans son plan directeur de la mobilité douce, qui mise justement largement sur les liaisons en site propre, notamment en complétant les aménagements le long des canaux, le tout fabriqué localement avec du bois indigène. Etant donné que l'OFROU avait débloqué un budget pour soutenir ce projet pilote, ce budget est donc potentiellement disponible pour un nouveau projet pilote.

Aujourd'hui, notre Ville pourrait mettre sur pieds rapidement un projet pilote d'autoroute cyclable temporaire en structure modulaire et faire ainsi preuve de leadership sur la mobilité douce de demain.

Par le biais de ce postulat, nous invitons donc la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre rapidement sur pieds un projet pilote de véloroute à soumettre à l'OFROU, afin de remplacer le projet abandonné dans le canton de Bâle-Campagne.

Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement.

Discussion sur postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Demande de renvoi

Ce postulat, du côté du groupe PLR et Centre Droite, nous est parvenu hier, donc impossible en ce qui nous concerne d'en débattre et d'en discuter. C'est pourtant un usage au sein de notre groupe. Donc, conformément à l'article 87, je propose purement et simplement le renvoi à la prochaine séance de la décision concernant la prise ou non en considération de ce postulat.

*Discussion sur demande
de renvoi*

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Conformément à l'article 87, l'objet peut être renvoyé à la prochaine séance si un cinquième des membres le demande, ce qui fait, si je regarde bien le nombre de personnes présentes, toujours dix-sept personnes ce soir.

Avec huitante-deux personnes présentes, on est toujours à dix-sept, sauf erreur de ma part, à moins que j'aie les chiffres qui sont pas tout à fait corrects, mais ceux qui veulent procéder à la vérification de mes calculs, c'est bienvenu.

La discussion est ouverte sur le renvoi à la prochaine séance.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je soutiens tout à fait la proposition de notre collègue BERNHARD et du groupe PLR et Centre Droite. C'est un objet assez compliqué ; je pense qu'il faut qu'on l'étudie pour se déterminer.

Je vous invite à donc soutenir cette proposition de renvoi suivant l'article 87.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

J'ai à nouveau consulté mes mails ; je n'ai pas reçu le postulat. Donc, j'aurais bien voulu pouvoir en prendre connaissance et le partager avec les membres de mon groupe. Donc j'abonde dans ce sens-là, dans la proposition de M. Maximilien BERNHARD, de reporter ce postulat à l'ordre du jour de la prochaine séance. Merci.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Idem pour le groupe socialiste.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Donc c'est vrai que ce postulat a aussi un caractère relativement urgent. Je pense que si on veut pouvoir être réactifs sur la proposition de l'OFROU, je pense qu'il faudrait avoir une réponse assez rapidement.

*Demande de renvoi en
commission*

Je proposerais plutôt un renvoi en Commission ; cela permettrait de traiter avec les commissaires, donc avec les représentants de chaque groupe politique cette question. On aurait aussi une réponse de la Municipalité et puis nous pourrions revenir lors du prochain Conseil, si la Commission a pu traiter ce sujet dans ces délais-là, pour pouvoir se prononcer et puis à ce moment-là renvoyer ou non ce postulat en Municipalité.

Donc, je vous invite à plutôt renvoyer ce postulat en Commission, plutôt que de renvoyer à une prochaine séance.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes actuellement sur la demande de renvoi à la prochaine séance et c'est ce qui sera mis au vote tout soudain.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je me permets d'insister sur le renvoi à la prochaine séance. Si on le renvoie en Commission, on n'aura pas l'occasion de débattre avant. Nous, nous souhaitons du côté du PLR et Centre Droite déjà discuter de cette idée avant même de sa prise en considération ou non, ou son renvoi en Commission.

Donc, je maintiens cette demande.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On ne peut pas vous aider, puisqu'on l'a reçue hier. Donc effectivement si on pouvait le renvoyer, ça permettrait peut-être à tout le monde de pouvoir étudier ceci de la meilleure façon.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Je vous remercie pour cette précision.

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La demande de renvoi de ce postulat à la prochaine séance est acceptée avec largement plus du cinquième des membres présents requis.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.9

Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Accompagnement JECOS pause midi école-cantine)

Comme je l'avais noté aussi lors de la transmission de la question au Bureau, vu que la question a été transmise, pour des raisons indépendantes, assez tardivement à la Municipalité, la réponse en vue des détails demandés peu aussi très bien parvenir à la prochaine séance. Mais comme vous m'avez donné l'occasion de poser ma question déjà à cette séance, ça va être cela de gagné pour la prochaine séance, voilà.

Suite à un courrier adressé par JECOS à tous les parents dont les enfants de six à huit ans vont dans les cantines scolaires d'Yverdon, donc hors UAPE et APEMS, les parents yverdonnois ont appris avec surprise que leurs enfants de primaires ne sont plus accompagnés par le Service de JECOS pour les trajets d'école à la cantine et retour, alors que ce service public existait bien l'année passée.

D'où aussi mes questions :

1. Combien d'enfants de six à huit ans ont pu bénéficier de ce service public d'accompagnement pendant l'année scolaire 2019-2020 ?
2. Combien d'enfants de six à huit ans bénéficient durant l'année actuelle scolaire 2020-2021 de l'exception à la règle pour se faire accompagner de l'école à la cantine et retour ?
3. Est-ce que la Municipalité est vraiment sûre que le reste de ces enfants, de six à huit ans révolus non accompagnés, ne sont pas livrés à eux-mêmes et dans ce cas trouve-t-elle cela normal ?
4. En vue de l'application de la nouvelle loi sur l'école continue entrant en vigueur de façon obligatoire dès le 1^{er} janvier 2021, en disposition transitoire dès le 1^{er} janvier 2018, la Municipalité réfléchit-elle à réintroduire l'accompagnement écoles-cantines-écoles de ces enfants hors UAPE et APEMS de nouveau ?

Donc, je précise encore une fois il s'agit des enfants de 3P et 4P, merci d'avance pour vos réponses.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Comme vous l'avez mentionné, moi j'ai reçu votre question à 16h40 cet après-midi. Donc effectivement, vu les précisions que vous demandez, je n'ai absolument pas les réponses concernant le nombre d'enfants par exemple.

Donc, on vous répondra lors de la prochaine séance.

Clôture**M. le Conseiller Ervin SHEU :**

Je tenais juste à remercier M. le Municipal.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour, mais nous n'avons pas encore terminé.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est enfin close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je vous félicite toutes et tous pour la tenue de ces débats, presque sans faute. Je remercie chacune et chacun de sa participation, ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 novembre 2020 à 20 heures.

Je vous rappelle de ne pas oublier de ramasser vos bouteilles.

Il est 22h47, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Natacha RIBEAUD EDDAHBI



Présidente



Anne LEUENBERGER



Secrétaire